

Sommaire

- *Etat civil 2012*
- *Urbanisme 2012*
- *Les finances communales*
- *Compte rendu des conseils municipaux*
- *Informations*
- *Vie des associations*
- *Conte*
- *Chronique historique*
- *Calendriers des manifestations 2013*



JANVIER 2013

Le mot du Maire

Comme chaque année, je profite du bulletin municipal annuel pour vous présenter tous mes vœux de bonne et heureuse année, de bonne santé pour tous, que cette nouvelle année vous remplisse de joie et de bonheur.

L'année passée a vu la réfection de la toiture de l'ancienne Poste, nous en avons profité pour isoler sous le toit pour économiser du chauffage. Cette année il est prévu de construire un abri bus en bordure de la grande route.

Une architecte a été mandatée pour faire un état des travaux à faire dans l'église, plusieurs tranches seront nécessaires suivant les moyens financiers. Le jardin public n'est pas oublié, les travaux devraient se faire courant de l'année.

Bravo à l'association Culture et Patrimoine pour la balade virtuelle qui doit voir le jour en ce début d'année. Quelle belle fête de Noël avec la chorale du Bastit et toutes ces crèches qui ont été bien appréciées. Merci aux petites mains.

Merci au Conseil Régional, au Conseil Général, à la Fédération Départementale d'électricité du Lot et à EDF pour leur soutien pour l'enfouissement des réseaux, à ce jour le secteur du Trinquat va être amélioré.

Merci à notre cher Conseiller Général, Georges FRESCALINE pour son efficacité dans l'attribution des amendes de Police.

Je félicite tous les bénévoles qui font des animations tout au long de l'année et je les en remercie.

Bonne année à tous.
M. Bernard LACARRIERE

Etat civil 2012

MARIAGE :

BÉNÉTEAU DE LA PRAIRIE Clément, Sylvain et BAUDEL Catherine, Odette,
Jeanne le 14/08/2012

DECES :

BALDY Camille, Solange, Marie-Jeanne épouse JOUANY le 18/01/2012

INHUMES à Thémines :

ALBET Suzanne le 22 février,
RAFFY Denise le 11 décembre,

NAISSANCES :

CROS Adèle, Louise	28 décembre 2011	Brive (Corrèze) en face de la boulangerie
GIRAULT Ambre	01 septembre 2012	Brive (Corrèze) maison
BRUNET Simone		

Urbanisme 2012

5 permis de construire ; 2 certificats d'urbanisme opérationnel ;
4 certificats d'urbanisme d'information ; 5 déclarations préalables.

Les finances communales

DEPENSES ET RECETTES DE L'ANNEE 2012

FONCTIONNEMENT

<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>97 404.14 €</u>
<u>Charges à caractère général</u>	<u>34 144.43 €</u>
Eau, assainissement, électricité.....	9 950.99 €
Fournitures de petits équipements, entretien et administratives.....	3 103.78 €
Contrat de prestations de service (Pech de Gourbière).....	7 624.50 €
Entretien bâtiments, de voies et de réseau.....	3 347.95 €
Maintenance (Extincteurs, informatique, photocopieur).....	1 177.47 €
Prime d'assurances.....	3 493.73 €
Fêtes et cérémonies	972.82 €
Honoraires +avocats.....	80.55 €
Etudes	12.00 €
Missions personnels.....	48.64 €
Frais de gardiennage église.....	119.55 €
Indemnités et charges trésorier.....	301.65 €
Frais postaux et télécommunications.....	2 179.80 €
Cotisation Association des élus.....	182.00 €
Taxes foncières.....	1 549.00 €
<u>Charges de personnel</u>	<u>22 305.95 €</u>
Cotisations patronales (élus et personnels).....	8 167.08 €
Personnel non titulaire et cotisations salariales.....	223.25 €
Personnel titulaire et cotisations salariales	13 915.62 €
<u>Reversement sur FNGIR</u>	<u>763.00 €</u>
<u>Dotations amortissements des immobilisations</u>	<u>2 665.10 €</u>
<u>Autres charges de gestion courante</u>	<u>33 044.98 €</u>
Indemnités du maire et du 1er adjoint, cotisations	11 145.03 €
Contribution Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.....	751.37 €
Contributions écoles	17 012.73 €
Subventions loi 1901.....	3 656.00 €
Charges diverses de la gestion courante	479.85 €
<u>Charges financières (Intérêts des emprunts)</u>	<u>4 480.68 €</u>

TOTAL DES RECETTES **154 871.97 €**

Fonds de compensation supplément familial.....	266.00 €
Produits des services du domaine et ventes diverses.....	2 187.34 €
(Remboursement des taxes par les locataires communaux, redevance FT et EDF)	
Impôts et taxes.....	55 016.00 €
Dotations, subventions et participations de l'Etat.....	60 168.00 €
Loyer Agence Postale Communale	13 140.00 €
Autres participations élections.....	214.99 €
Amendes de Police.....	4 484.64 €
Revenus des locations communales.....	19 390.50 €
Produits financiers.....	4.50 €

INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES **98 532.60 €**

Achat sono.....	617.51 €
Travaux couverture sur ancienne Poste.....	6 852.50 €
Enfouissement réseaux	72 597.00 €
Défibrillateur.....	2 017.41 €
Capital des emprunts et dettes assimilées.....	15 356.18 €
Remboursement cautions logements communaux.....	1 092.00 €

TOTAL DES RECETTES **79 711.39 €**

Remboursement une partie TVA(FCTVA).....	888.79 €
Affectation Résultat	49 550.94 €
Encaissement cautions logements communaux.....	1 131.00 €
Subvention Conseil Régional (enfouissements réseaux).....	10 696.80 €
Subvention Conseil Général (enfouissements réseaux).....	6 078.00 €
Subvention Conseil Général (église).....	11 038.86 €
Subvention fondation CNP assurances (défibrillateurs).....	327.00 €

<u>TOTAL PAR SECTION</u>	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	97 404.14 €	154 871.97 €	+ 57 467.83 €
Investissement	98 532.60 €	79 711.39 €	_18 821.21 €
		SOLDE	+38 646.62 €

Compte rendu des conseils municipaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES DU VENDREDI 27 JANVIER 2012, A 20h30

Absent : M. GUICHOT M.

- Approbation du compte rendu du 02 décembre 2011
Approuvé à l'unanimité des membres présents à la réunion du 02 décembre 2011.
- Approbation des comptes administratifs 2011
Commune : lecture du compte administratif
Faire un état des dépenses et subventions pour l'église.
Décision modification : en +, 1112.50 € (versement sur FNGIR), en - ; 1112.5 € en dépenses imprévues
CCAS : lecture du compte administratif, un seul mandat, pas de recette
Lotissement : analyse des chiffres, opération réelle et opération d'ordre.
Subvention : distribution du récapitulatif depuis 2007, décision des sommes allouées.

Le conseil municipal souhaite acheter du matériel de sono qui sera mis à disposition des associations, uniquement de la commune.

- Délibération relative au projet de charte révisée du PNRCQ en vue du renouvellement de son classement (à consulter en mairie)
Lecture de la délibération proposée par le PNRCQ : approuvée à l'unanimité
- Révision loyer au 1er janvier 2012
A partir du 1^{er} janvier 2012, les loyers seront révisés chaque année à cette même période. Un avenant au bail de chaque locataire avait été établi à cet effet le 18 août 2011.
Le nouveau loyer prend en compte l'augmentation déjà appliquée au 1^{er} juillet 2011, à savoir (+ 085 %) :
 - Logement ancienne Poste : 344 € à 347 €
 - Logement au-dessus mairie : 272 € à 275 €
 - Logement T3 : 431 € à 435 €
 - Logement T2 : 234 € à 236 €
 - Logement au-dessus salle des fêtes : 417 € à 421 €

Une délibération sera prise à cet effet.

M. SAVARY, locataire du logement au-dessus de la mairie, nous a informés par lettre de son intention de quitter son logement au 29 février 2012.

- Projet SRCAE (Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie) à consulter en mairie

Afin que les conseillers puissent prendre connaissance des dossiers avant les réunions, un lien leur sera envoyé, dans la mesure du possible.

Aucun avis particulier sur ce dossier.

- Délibération pour la dématérialisation actes budgétaires

Lecture de la délibération proposée : depuis 2007, la commune avait signé une convention avec la préfecture pour dématérialiser les délibérations. Un avenant est mis en place pour rajouter à cette convention la dématérialisation des actes budgétaires (budget, compte administratif, décision modificative). Proposition acceptée.

- Questions diverses

- Contrat Pech de Gourbières : la convention annuelle prévoit 18 jours d'intervention à 300 € HT la journée. Pas d'augmentation par rapport à l'année dernière. Cette convention est acceptée. Un récapitulatif des tâches à effectuer sera joint à la convention.

Le terrain appartenant anciennement à M. BOUVY Jacques sera nettoyé par le Pech.

- Lettre de Mme de la Loge : attendre la réponse de la DDT concernant le permis de construire pour le tunnel et on avisera ensuite.

M. SERRES propose une rencontre des parties concernées, Mme de la Loge et Mme SALESSE, avec le conseil municipal pour que celui-ci soit au courant de tous les points de vue ou considérer que c'est une affaire privée.

- Motion sur la mise en conformité des conditions d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des ERP.

Lecture de la motion de la Communauté de Communes demandant la bienveillance de l'Etat envers les collectivités locales qui n'auraient pas pu mettre en conformité leurs établissements dans les délais impartis, en particulier sur les sanctions qui pourraient être applicables et demandant la mise en place de dispositifs techniques et financiers pour appuyer les collectivités locales dans les travaux d'investissements engendrés par cette mise en conformité. La commune de Thémines prendra à son tour une motion dans le même sens.

- Urbanisme :

Permis aménager : construction 8 chalets aux Vignes de Verdier : autorisation refusée par la DDT : « considérant que la surface hors œuvre nette du projet cumulée des parties projetées dépasse le seuil de 170 m² défini à l'article R431-2 au-delà duquel le projet doit être établi par un architecte ou un agréé en architecture », comme principale raison.

- Panneaux « terrain à vendre » pour le hameau Les Vignes installés sur la parcelle appartenant à M. et Mme AUBRIET.

Précision relative à la mise en place de panneaux lieu-dit: il n'a pas de panneau indiquant le lieu-dit Falguières car c'est un chemin privé.

- Demande d'une participation financière de la Chambre des métiers du Lot pour l'apprentie LANDES DELPON Marion : 80 €. Accord du conseil.

- Délibération : Adhésion au syndicat mixte « Les premiers pas en Ségala ». Après lecture, le conseil approuve les décisions du conseil communautaire réuni le 15 décembre 2011 et autorise M. Le maire à prendre toutes décisions pour l'exécution de la présente délibération.

- Gendarmerie : réunion d'information pour les habitants de la commune sur la sécurité (vol, cambriolage...) un samedi après-midi, date à définir. Les gendarmes souhaitent aussi rencontrer les membres du comité des fêtes pour le déroulement de la fête votive.

- Enfouissement des réseaux : 60 340 € à la charge de la commune.

- Association culture et patrimoine : pour visiter le village, les membres de l'association ont pensé à une plaquette de présentation avec un circuit pour la visite avec l'aide du Conseil Général, du PNRCQ, de l'office de tourisme Ce coût serait de 650 € pour l'impression. Les conseillers sont favorables à la prise en charge de ce coût par la commune.

- Nuisance pour le voisinage du canon effaroucheur à Lestrade.

- Camping sauvage (terrain Vedrunes)

- L'association Culture et Patrimoine a contacté M. MALBRET, un artisan en restauration d'église pour voir ce qu'il y avait lieu de faire pour conserver, voire améliorer, l'intérieur de l'église. Cette entrevue a été relatée au conseil municipal à titre d'information et fera partie de futurs projets de discussion.

La séance est levée à minuit trente.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 23 MARS 2012
A 18h00

Absent : Marc GUICHOT

Présents : Mme CARROUSSEL, inspecteur des finances publiques et M. FRESCALINE, Conseiller Général

Ludovic PRUNET arrivé à 18h30

- Approbation du compte rendu du 27 janvier 2012

Mme LAMOTHE Mireille tient à apporter une précision sur le point « Camping sauvage (terrain Vedrunes) » : elle avait tenu à signaler cette situation dans le but d'interpeller sur une situation précaire et de s'interroger sur les mesures à prendre pour faire face au grand froid.

- Taxes directes locales 2012

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de ne pas augmenter les taux. Le produit attendu est de 41 294 €.

Arrivée de M. PRUNET Ludovic.

- Compte administratif 2011 et budget 2012 : commune, lotissement, CCAS

Lors de la dernière réunion, les comptes administratifs (commune, CCAS et lotissement) ont été examinés.

Mme CARROUSSEL commence par LA COMMUNE et reprend les montants principaux du compte administratif, les résultats du vote ; 10 pour.

Les délibérations sur le compte administratif, l'affectation du résultat et l'approbation du compte de gestion seront prises.

Pour le budget, les reports sont affectés, les montants des chapitres sont proposés, chaque opération (abri bus, enfouissements des réseaux ...) est détaillée.

A noter :

- Faire une demande de subvention au Conseil Général pour l'abri bus.
- Le loyer mensuel de l'agence postale communale est pour 2012 de 1095 €, +25€ par rapport à 2011.

Résultat du vote : 9 pour, 1 abstention.

Mme CARROUSSEL passe ensuite au compte administratif du CCAS, 2 personnes extérieures au conseil et 4 conseillers (1 procuration d'une personne extérieure à un membre du conseil), Pour le budget, les reports sont affectés. Le vote du compte administratif et du budget seront votés le lendemain.

Mme CARROUSSEL reprend les montants du compte administratif du LOTISSEMENT et le vote est effectué : 9 pour ; 1 contre.

Pour le budget, certains montants sont rectifiés.

Le prix de vente des lots a été fixé le 20 mai 2011 à 15 € sans préciser si ce prix était TTC ou HT. Après renseignements et discussion, la commune souhaite conserver la somme qui lui sera attribuée pour la vente des lots soit 96 240 €, la TVA s'appliquera donc au taux de 19.6 % seulement sur la marge (différence entre le prix d'acquisition et le prix de vente). Une délibération sera prise à cet effet.

- Demande logement au-dessus mairie

Suite au départ de M. SAVARY, Lucie BRUNET et Tristan DELSAHUT ont sollicité par courrier ce logement et souhaitent aménager le 7 avril 2012.

Le conseil accepte cette demande mais s'interroge sur la durée du bail : est-ce seulement pour l'été ? La question sera posée aux futurs locataires, à titre d'information.

- Délibération fêtes et cérémonies

Mme CARROUSSEL ne nous demandera pas cette délibération.

- Questions diverses

- Bilan de l'opération église :

Total des dépenses : 52 809.92 €, total des recettes (subventions DGE et Conseil Général) : 26 493.86 €, reste à la charge de la commune 26 316.06 €.

- Devis SONO : M. BRUNET Paul présente le produit le plus adapté aux besoins de la commune, son prix est de 1 027 € TTC. L'ensemble du conseil est favorable à cet achat.

- 5 kits de formation pour l'utilisation du défibrillateur. La désignation des personnes formées pour l'utilisation du défibrillateur sera faite lors d'une réunion publique avec la présence des diverses associations de la commune.

- Urbanisme : PC Mme SALESSE accordé (tunnel 180m2)
DP M. et Mme BAYOL piscine. Accordé.
DP M. BIENAYME. Terrasse couverte, bolet.

- Planning élection du 22 avril et du 06 mai.

- La Préfecture nous informe de la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière et ses installations annexes à Thémines à Roucade, Cloucau de la SAS CARRIERES DU SUD OUEST. Une enquête publique se déroulera après réception de l'avis de l'autorité environnementale.
- Mme TEILLARD nous a informés de son intention de quitter le logement au-dessus de la salle des fêtes au 01 aout 2012. Un préavis nous sera adressé en temps voulu.
- L'association « Racines » sollicite par courrier une subvention de 200 € pour la réalisation d'un film : les grottes ornées de la préhistoire du Quercy. M. LORBLANCHET, directeur de recherche au CNRS, porteur du projet a toujours été disponible pour la commune. Après discussion, cette somme sera attribuée à cette association à l'unanimité des membres présents.
L'association « Ruralimages » a également sollicité la commune. Après lecture de leur lettre, le conseil refuse cette demande (pour 1 ; contre 8 ; abstention 1).
- Balade coucher de soleil à Thémines le jeudi 2 aout 2012.
- Demande par courrier de M. PONCIE Jean demeurant à Rueyres pour élargir le chemin rural menant à ses parcelles du Pech del Biau afin de permettre le passage des engins actuels. Le fait que ce soit un chemin rural amène les conseillers à se poser beaucoup de questions. Il est décidé de se renseigner sur la législation des chemins ruraux et d'établir un devis pour élargir ce chemin.
- Le fils de Christelle Maignel, habitant à Gruffiel mange à la cantine de Gramat, la commune participera, comme pour les autres élèves, à hauteur de 0.75 € par ticket de cantine sur présentation de la facture.
- Terrain de M. ROUGIE Julien : lors de la réunion du 02 décembre 2011, le conseil municipal avait décidé de régulariser cette situation par acte administratif mais ce procédé s'avère complexe et les informations difficiles à obtenir. Pour plus de sureté, l'acte sera établi chez le notaire.
- Le devis de l'entreprise AYRAL pour refaire la couverture de l'ancienne Poste a été chiffré à 6 478.2 € HT, 7 747.92 TTC. Mme CARROUSSEL précise qu'il faut demander un devis à une autre entreprise.

- L'accès à la brocante nécessite une réduction « d'une bosse de goudron » : la communauté de Commune doit s'en occuper.
- Site internet : au départ la commune devait fusionner avec l'association culture et patrimoine pour le mettre en place par le biais de l'association Ségala Limargue. Cette démarche s'avère compliquée et la commune doit, si elle le désire, créer son site par ses propres moyens. Par le centre de gestion, le coût de cette mise en place se chiffre à 900 € la première année.

La séance est levée à 21h.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 11 MAI 2012
A 21h00**

Absent : M. GUICHOT M ; Mme LAMOTHE M.

Personnes présentes : M. et Mme ARNAUD ; Mme CARAY

- Approbation du compte rendu du 23 mars 2012
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité
- Demande d'autorisation en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière du Mas du Causse
L'enquête publique se déroulera du 21 mai au 20 juin. Une réunion publique a été fixée au jeudi 31 mai à 16h à la salle des fêtes : le choix de l'heure a été imposé par le directeur des Carrières du Sud-Ouest, M. ROUVIER.
- Demande de subvention exceptionnelle Hand Ball Gramat + école de Gramat
Pour la demande de subvention du club de Hand Ball, la réponse est défavorable (pour : 1 ; contre : 6 ; abstention : 2). M. MAZEIRAT propose que les subventions pour les clubs sportifs ou culturels soient attribuées en fonction du nombre d'enfants licenciés dans la commune sur présentation de justificatif. Cette possibilité sera à envisager pour 2013.

La participation de 30 € demandée par l'école de Gramat pour le voyage scolaire pour un enfant de la commune a été acceptée à l'unanimité.
- Frais de fonctionnement 2012 école AYNAC + école GRAMAT
Ecole d'Aynac : montants identiques à l'année dernière
- 1 031.66 €/enfant en maternelle : 3 élèves

- 765.32 €/enfant en primaire : 10 élèves

Ecole de Gramat :

- 1 143.47 €/enfant en maternelle : 4 élèves
- 536.89 €/enfant en primaire : 3 élèves

- Approbation du rapport annuel eau et assainissement

Délibérations à la prochaine réunion pour que les conseillers puissent consulter les rapports.

- Poteau incendie : projet chalets « les Vignes de Verdier »

Les personnes présentes tiennent à préciser que dans le POS il est noté que dans la zone NB « les constructions autorisées ne devront en aucun cas entraîner pour la collectivité dans l'immédiat ou à terme, des charges supplémentaires d'équipements collectifs (mise en place, renforcement ou entretien des réseaux) ou de fonctionnement des services publics (ramassage scolaire, ordures ménagères, ...) ». Ces personnes s'opposent donc à toute dépense publique (commune, intercommunal ou syndicats ...) relative au projet des chalets. Elles ne souhaitent pas que l'argent public serve à payer un poteau incendie pour une activité commerciale.

Le conseil répond que si aucun équipement collectif n'avait été réalisé lors de nouvelles constructions, la commune ne pourrait pas accueillir de nouveaux habitants. Ces personnes veulent savoir si le chemin, d'une largeur de 4.m25, aura besoin de travaux supplémentaires, M. Le Maire répond qu'aucun élargissement n'est nécessaire.

- Devis MONTAL/AYRAL - Toiture ancienne Poste

Le montant de l'entreprise MONTAL est de 7 542 € HT, pour rappel le montant de l'entreprise AYRAL était de 6 478.20 €. Cette dernière est donc retenue pour effectuer ces travaux de couverture sur ancienne Poste.

- Chemins ruraux et communaux

1-Suite à la demande M. PONCIE Jean d'élargir un chemin rural et après renseignements, les membres du conseil décident de n'effectuer aucune intervention sur tous les chemins ruraux. La demande de M. PONCIE est donc refusée.

2-Un autre chemin rural, celui de Falguières, le propriétaire a supprimé ce chemin sans en demander l'autorisation. Ce chemin menait à une propriété privée. M. BRUNET J. souhaite toutefois s'assurer qu'il n'y avait pas de droit de passage sur ce chemin privé. Si tel est le cas la commune mettra en place une enquête publique pour vendre ce chemin rural au

propriétaire. Tous les frais relatifs à cette régularisation seraient à la charge du propriétaire.

3-Suite au compromis de vente de la maison RAFFY, la commune souhaite vendre le chemin communal qui passe devant la maison sous certaines conditions adressées au notaire le 30/04/2012:

« La grotte ne soit pas obstruée, accès libre à partir de la route, s'il y a un portail, laisser une clef à la mairie, les spéléologues puissent rentrer dans la grotte en avertissant bien évidemment le propriétaire. Ces sorties peuvent être de 0 à 5 par an. »

Une enquête publique sera ouverte courant mai.

- Départ Mme TEILHARD + Melle CAPRARO au 1ER août 2012
Mme TEILHARD (logement au-dessus de la salle des fêtes) et Mme CAPRARO (logement T3) nous ont avertis de leur intention de quitter leur logement au 1^{er} août.
Mme LAMOUREUX de Thémines souhaite louer le T3 pour sa mère et désirerait la mise en place d'une rampe pour monter à l'étage et l'autorisation d'installer un WC Sani-broyeur. Le conseil accepte de réaliser ces travaux et réserve donc l'appartement.
Une visite du logement au-dessus de la salle des fêtes est programmée pour le lundi 14 mai : un couple ayant 3 enfants et travaillant à Thémines.
Le conseil émet un avis favorable à cette location.

- Questions diverses

- Arrêt exploitation M. BOUCHER Philippe-Pétition et réponses-

La commune a reçu une pétition des habitants des lieux dits Lestade, Gruffiel, L'incalmie et Soulestrein à Issendolus pour signifier les nuisances occasionnées par l'utilisation d'un canon effaroucheur sur l'exploitation agricole située à Lestrade. A de nombreuses reprises M. Le Maire s'est entretenu avec le propriétaire en lui demandant de réduire au maximum la gêne occasionnée pour les riverains. Suite au départ du locataire, un nouveau locataire a repris en continuant d'utiliser le canon effaroucheur.

Le 10 mai, M. le Maire a recommandé au propriétaire d'utiliser d'autres procédés moins gênants pour les voisins : des solutions devraient être mises en place.

- Travaux logement mairie : avant l'entrée dans le logement des nouveaux locataires, le ménage et la peinture d'une chambre, ont été effectués pour les sommes respectives de 263.12€ TTC et de 799.56 € TTC.

Lors du prochain nettoyage des carreaux de la mairie, il sera demandé à l'entreprise de nettoyer celui de l'entrée du logement.

- Etat des restes dus des locataires : les locataires actuels sont à jour de leur paiement.
- Projet de chicanes dans le centre bourg : 4 chicanes devraient être mises en place, le chiffrage a été effectué (11 276 € HT). Le dossier est parti au Conseil Général. Aucun obstacle n'entravera la montée des poids lourds devant la halle. Une réunion d'information pour les riverains sera organisée et le projet affiché au panneau.
- Le défibrillateur sera installé en façade de la mairie pour un accès à tous.
- Une demande de recours gracieux introduit contre l'arrêté en date du 18 février 2012 accordant un permis de construire à Mme Viviane SALESSE a été reçu en mairie le 23 avril 2012.
- Hameau des Vignes : lot n°1 réservé, un couple serait intéressé par un autre lot.
- Le président des buralistes de Cahors a téléphoné à M. Le Maire pour l'informer que M. et Mme ROBINEAU cessaient la vente du tabac. Le président souhaitait savoir si un autre commerçant de la commune pouvait être intéressé, peut être Le restaurant VEDRUNES.
- Le mardi 24 juillet à 22h, la commune dans le cadre du « Cinétoiles » projettera « le gamin au vélo ».
- Assainissement collectif : vérifier les raccordements des maisons situées rue de la salle des fêtes.

La séance est levée à minuit quinze

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 22 JUIN 2012
A 21h00

Absent : M. GUICHOT M.

- Approbation du compte rendu du 11 mai 2012

Les personnes présentes ce jour-là, M. et Mme ARNAUD et Mme CARAY tiennent à préciser que dans le point de l'ordre du jour, poteau incendie : projet chalets « les Vignes de Verdier », en évoquant les personnes présentes, il faut entendre M. et Mme ARNAUD et Mme CARAY.

- Approbation rapport annuel eau et assainissement

Approuvés à l'unanimité.

- Délibération : actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

M. le Maire informe les conseillers du contenu de la lettre de présentation et de la note explicative sur le PDIPR. Après discussion, les membres du conseil décident d'inscrire les deux chemins proposés par le LOT Tourisme. Un troisième chemin est inscrit, suite au nettoyage effectué par l'association Culture et Patrimoine : de Laval, en passant par les Escots, au Pech Lajouette.

A la question, « Etes-vous favorable à l'inscription au PDIPR de ces chemins ? : 9 conseillers sont favorables et 1 est contre.

- Avis sur la demande d'autorisation présentée par la SAS CARRIERE DU SUD OUEST

L'enquête publique est clôturée depuis le 20 juin.

Une vingtaine de personnes ont assisté à la réunion d'information du 31 mai à la salle des fêtes.

M. ROUVIER, responsable des carrières, a confirmé qu'il fermerait la carrière des Vignes si ce renouvellement était accordé.

Aucun riverain n'a exprimé une opposition à cette demande dans le registre. Respect du cahier des charges.

La durée d'autorisation est de 30 ans.

Un vote est effectué : êtes-vous favorables à la demande d'autorisation présentée par la SAS CARRIERES DU SUD OUEST en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes aux lieux dits Cloucau, Roucade, Champ du ruisseau et Lac Salvestre ? 9 favorables et une abstention.

- Délibération suite à l'enquête publique pour la vente du chemin RAFFY

La clôture de l'enquête a eu lieu le samedi 16 juin. Aucune opposition à cette vente n'a été signalée. Le conseil municipal décide donc de vendre ce chemin en fixant le prix de vente à 1€ et en rappelant que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur, la grotte ne doit pas être obstruée, laisser une clef à la mairie, les visites peuvent être jusqu'à 5 par an et il conviendra de prévenir 48h à l'avance les propriétaires de toute visite.

Les conseillers sont favorables à l'unanimité.

- Enquête publique pour le chemin rural à Falguières sur les parcelles appartenant à M. ANDRE Yves

Une lettre recommandée a été envoyée à M. ANDRE pour l'informer de la nécessité de régulariser la suppression du chemin rural en procédant à la vente.

Ce chemin rural ne formait plus une continuité. En effet, la servitude de passage privé qui donnait suite à ce chemin s'était éteinte au changement de propriétaire (1982).

Il faut se renseigner pour connaître le prix de vente des terrains agricoles et fixer ainsi le prix de vente.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acheteur. Une enquête publique se déroulera en septembre.

Questions diverses

- PVR (Participation pour voirie et réseaux)

En 2008, le conseil municipal avait voté la mise en place d'une PVR pour les terrains situés au Vignes de Verdier, suite à l'enfouissement de la ligne électrique (de la maison PAYROL à la maison VEDRUNES). M. Le Maire pense qu'il est très délicat de demander cette PVR aux propriétaires des terrains lors de la délivrance d'un permis de construire.

Après discussion, il convient de voter, à la question, « êtes-vous favorables à la mise en place de la PVR suite à l'enfouissement des lignes électriques ? » : 8 sont favorables, 2 sont contre.

- Entretien du hameau Des Vignes par le Pech de Gourbières

- Une décision modificative doit être prise pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs (22 475 €) afin de l'amortir sur l'année en cours.

- Urbanisme : PC M. JOUANTOU René : construction bâtiment pour matériel agricole PC ; M. et Mme LADIRAT : construction maison

- Les indemnités pour le gardiennage des églises communales sont plafonnées à 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. Cette indemnité est versée chaque année. Un conseiller est contre ce versement.
- M et Mme PLOUX nous font part à nouveau de leur inquiétude quant à la circulation et la signalisation sur le chemin menant à Laval. L'année dernière, le conseil municipal souhaitait que la Communauté de Communes mette en place des ralentisseurs, mais cette dernière n'a pas donné une suite favorable. Le conseil décide donc de mettre en place des panneaux pour limiter la vitesse à 30 kms. Une demande de prise en charge sera faite à la Communauté de Communes. Un arrêté sera pris à cet effet.
- Le chemin de Belvert a été recouvert de castine.
- Lettre des riverains des Vignes de Verdier (projet chalets) : après avoir informé les conseillers du contenu de cette lettre, M. Le Maire indique que le porteur du projet souhaite expliquer ses intentions aux riverains lors d'une réunion du conseil municipal.
- Le CLUB SPORT DETENTE, entente entre Thémines et Issendolus, a sollicité la commune pour une subvention car désormais les cours sont dispensés par un animateur sportif de l'Association Ségala Limargue et qu'il faut le rémunérer.
Le conseil municipal alloue la somme de 100 € pour 2012.
- Les fournitures de matériel nécessaires aux travaux de l'association Culture et Patrimoine sont prises en charge par la commune.
- Un avis négatif a été émis par l'ABF pour le projet des chicanes : dans un premier temps, il est urgent de solliciter le Conseil Général pour l'attribution des amendes de police, il faudra dans un deuxième temps organiser une réunion publique pour se positionner sur le choix définitif : chicanes, coussins berlinois
- Faire une demande de subvention au Conseil Général pour l'attribution des amendes de police 2012 relative à la construction de l'abri bus.
- Une proposition « d'Info Histoire » pour effectuer l'historique des maires a été chiffrée à 330 €. Ce tarif est jugé beaucoup trop élevé.

- La commission des impôts se réunira le jeudi 28 juin à 9h30.

La séance est levée à minuit 15.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012
A 21h00

Absent: M. GUICHOT M.

Personne présente : Mme CARAY D.

- Approbation du compte rendu du 22 juin 2012 : Approuvé
- Approbation du Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public d'assainissement non collectif :
Lecture de l'état de contrôle pour Thémines.
Rapport approuvé.
- Délibération pour participation au « Jour de la nuit » :
L'éclairage public sera éteint durant la nuit du samedi 13 au dimanche 14 octobre afin de participer comme l'année dernière au « Jour de la Nuit 2012 », manifestation mise en place par Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, une délibération sera prise à cet effet.
- Délibération pour le déclassement de l'ancienne RN 140 à « Lestrade » :
Le revêtement bi couche a été réalisé. La chaussée a été rétrécie. Une délibération sera prise pour déclasser l'ancienne RN 140 et la transférer à la Communauté de Communes.
- Salle des fêtes : tarifs location- achat réfrigérateur :
Achat réfrigérateur : le choix s'est porté sur un 300 litres avec fraiseur à 649 € qui sera commandé à l'entreprise DESCARGUES de Lacapelle Marival.

Mise à jour 2012 de la tarification de la salle des fêtes : gratuité de la salle pour les habitants de Thémines, tarif de 80 € maintenu pour les personnes extérieures à la commune.

Demande de Mme EVE, personne privée : utilisation de la salle pour exercer une activité de sophrologie d'octobre à juin 2012. Mme EVE dispensera ses cours le mardi à raison de trois cours par jour. Après discussion, la somme demandée sera de 30 € par mois avec un contrat de validité d'un an et pas de délai de résiliation.

- Compte rendu des réunions avec les riverains du Parc Résidentiel de Loisirs.
Rappel des deux réunions avec les riverains. Modification de la SHON et destination datée du 16 aout 2012.

- Questions diverses
 - Délibération pour le remboursement du ticket de cantine à Gramat : le repas pour un enfant extérieur à Gramat a augmenté de 0.05€, la participation de la commune sera donc de 0.80 € par ticket.

 - Défibrillateur :
 - la formation pour son utilisation aura lieu le 26/09 à 19h à Lavergne, maximum 5 personnes : M. BRUNET P, M. LACARRIERE B, M. MAZEIRAT JM, Mme RAFFY S, M. SERRES JC.
La commune va demander aux sapeurs-pompiers de Gramat d'organiser une réunion publique d'information pour l'utilisation du défibrillateur.

 - Le Crédit Agricole octroie une subvention de 600 € pour l'achat d'un défibrillateur mais ne peut le verser qu'à une association de la commune et ayant un compte bancaire au Crédit Agricole : La convention sera réalisée avec l'association Culture et Patrimoine. La commune pour recouvrer cette somme, ne versera pas de subvention jusqu'à hauteur des 600 €.

 - Rapport « Carrière du Mas du cause » reçu du commissaire enquêteur.
Lecture des conclusions de l'enquêteur.
Invitation de la commission locale de concertation et de suivi le 05 octobre à 10h30 sur le site de Mas du Cause.

 - Le spectacle de Noël aura lieu le 08 décembre, 162.50 € seront à payer par la commune.

 - Urbanisme :
 - M. et Mme LADIRAT : Permis de Construire (PC) accepté.
 - M. JOUANTOU René : PC refusé
 - LAWS/ MAENHAUT MARTHE : Certificat d'Urbanisme (CU) informatif
 - M. SMEETS : Déclaration Préalable (DP) réfection toiture création fenêtre accepté (ancienne maison RAFFY Denise)
 - M. et Mme VETTESE : PC construction maison hameau
 - SCI les chalets de verdier : Permis d'Aménager (PA) construction 10 chalets

- Décision modificative pour pouvoir procéder au remboursement par le SIAEP de Thémines (eau et assainissement) et la Communauté de Communes (voirie) des frais imputés au hameau des Vignes.
- Le congrès départemental des maires et des élus se déroulera le 07 octobre à PRAYSSAC : M. LACARRIERE B, M. MAZEIRAT JM et M. SERRES JC souhaitent y assister.
- Suite à la demande des riverains, la commune souhaitait mettre en place des panneaux limitant la vitesse à 30 kms à Laval. La Communauté de communes, qui a la compétence voirie, n'a pas donné une suite favorable à notre demande. Après discussion, il est décidé de ne faire aucun aménagement particulier.
- Concernant le projet de restauration intérieure de l'église, M. BRU du Conseil Général effectuera une visite sur site le 09 octobre à 16h. Une étude par un architecte pour évaluer les travaux à faire devrait être nécessaire et se chiffrerait entre 3 et 4000 €. Après le passage de M. BRU, la question du financement par la commune sera débattue lors du prochain conseil.
- La mise en place d'un container à verre à côté du futur abri bus est demandée.
- Proposition de numérotter les maisons et nommer les rues.

La séance est levée à minuit trente.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 05 OCTOBRE 2012
A 21h00**

Absents : M. GUICHOT M. et M. PRUNET L.

Personnes présentes : Mme CARAY D. et M. ARNAUD X.

- Approbation du compte rendu du 14 septembre 2012

Approuvé

- Délibération CCCSL : modification compétence voirie

Lecture de la délibération de la Communauté de Communes Causse Segala Limargue en date du 18 juin 2012 : intégrer la possibilité de réaliser des travaux en régie pour le compte de collectivités tierces à l'intercommunalité. Approuvée.

Réponse du SYDED à la demande d'un récup 'verre supplémentaire : pour celui existant il est très rarement plein, l'emplacement proposé (avec les containers situés sur l'axe Gramat- Figeac, au début de la route du Bout du Lieu) ne convient pas au SYDED. Un rendez-vous sera pris sur place avec le SYDED et la communauté de Communes pour trouver un emplacement qui ne pose pas de problème.

- Courrier déposé par Les Riverains des Vignes de Verdier

Lecture du courrier des riverains des Vignes de Verdier reçu le 20 septembre 2012. M. le Maire a demandé un RDV avec M. le Sous-préfet : initialement prévu le 03 octobre reporté au 15 octobre. M. le Maire souhaite rencontrer M. Le Sous-Préfet sans la présence des riverains et voudrait lui proposer un rendez-vous sur place en présence des porteurs du projet, des riverains...

Un règlement intérieur pour le parc devra être rédigé et appliqué s'il n'est pas imposé par la DDT ou un autre organisme.

- Délibération : commune classée sinistrée sécheresse

Lecture de la lettre de M. CONSTANT, président du syndicat local FDSEA demandant de faire le nécessaire auprès des pouvoirs publics afin que la commune soit classée sinistrée. Le conseil municipal y est favorable.

- Délibération : remboursement des ordures ménagères par les locataires

Détail des sommes à payer par les locataires pour la taxe des ordures ménagères : 78 € si le locataire occupe le logement depuis le 01 janvier 2012 sinon un prorata est effectué en fonction des mois occupés.

- Demande de location du logement situé au-dessus de la salle des fêtes

Lecture de la demande de logement de M. ALIBERT Mathieu qui souhaite louer l'appartement situé au-dessus de la salle des fêtes en colocation avec M. ALIBERT David et M. MONTVERDI Jérémie.

La demande est acceptée, il leur sera vivement conseillé de régler par virement automatique pour faciliter le paiement. La location prendra effet le 15 octobre 2012. La commune sollicitera des conseils auprès du service juridique de l'association des élus du Lot et de la perception pour la colocation : mettre les trois noms sur le bail avec une personne référente, qui doit être les débiteurs, les trois noms ou un seul ?....

Questions diverses

- Traversée village : La solution des chicanes est retenue à la majorité des membres présents (2 défavorables). Les chicanes seront matérialisées avec de la peinture, des panneaux seront installés. Un accord de principe sera demandé au STR de Lacapelle Marival.

- M. le Maire propose de commander une fontaine pour signaler la présence du point d'eau situé entre la halle et l'ancienne Poste. Le montant est de 229 €. Les conseillers approuvent cette proposition.

- URBANISME :

Permis de construire déposé par M. BECHEMIN Jean Philippe : construction d'un garage à côté du bâtiment de la mairie.

Deux certificats d'urbanisme opérationnel ont été demandés par la SCP HERBET, pour le compte de M. LAVAL Jean.

- Ruines situées au-dessus du chemin allant aux gouffres appartenant à M. VIDAL Bernard : la commune ne peut pas financer des travaux sur un domaine privé.
Une aide par le biais du CAUE, fond DENIEUL, doit être sollicitée par le propriétaire. Une visite de ces tours sera prévue lors de la visite de M. BRU, conservateur des antiquités et objets d'art, le mardi 09 octobre.
- Subvention de 327 € de CNP Assurances reçue par chèque pour l'achat du défibrillateur
Délibération pour encaisser le chèque.
- Relevé des décisions de la Préfecture : perte de Thémines.
Suite à la réunion du 25 septembre à la préfecture, cette dernière a adressé un relevé à M. Le Maire. Il convient de dresser un nouvel arrêté, M. le Maire souhaite l'établir avec M. BRUNET Christian, président du TRIAS.
En outre, il a été vu des enfants jouant près des gouffres, afin de rappeler les règles de sécurité élémentaires la commune envisage l'installation de panneaux préventifs.
- M. NAYRAC Jean Luc, maire de Rudelle, est désigné comme commissaire enquêteur pour la régularisation du chemin appartenant à M. ANDRE Yves à Falguières.

- La commission locale de concertation et de suivi a été invitée à visiter la carrière du Mas du Causse le vendredi 05 octobre. Etaient présents : Jean-Luc Rouvier directeur des carrières du Sud-Ouest et Patrice GUBITTA, responsable d'exploitation. Les visiteurs étaient des riverains, des élus dont le conseiller général Georges FRESCALINE, le maire Bernard LACARRIERE et des conseillers municipaux, ainsi que des représentants de l'association Vivre à Thémines et de Les Amis de l'Ouyse.

La carrière a obtenu la certification environnementale ISO 14 000. Le personnel a donc reçu une formation pour agir en cas d'urgence si un événement pollueur venait à se présenter. Jean-Luc Rouvier a rassuré l'association Vivre à Thémines sur la fin d'exploitation de la carrière des Vignes : Cela ne dépend que de la signature de l'arrêté d'autorisation d'exploiter au Mas du Causse après 2013.

- Devis « Froid et machines » pour la mise aux normes du fourneau existant à la salle des fêtes : il est impossible de rajouter la sécurité sur celui existant, il faut donc compter 2 297.15 € HT pour le remplacer. Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette proposition.
- La réfection de la toiture de l'ancienne Poste sera effectuée par l'entreprise AYRAL début novembre. La toiture de la salle des fêtes mériterait elle aussi d'être refaite.
- M. ROBINEAU Guillaume ayant suivi une formation sans rapport avec son activité, le conseil se pose la question de la continuité de ce commerce. Le tabac a déjà disparu, il ne faudrait pas que le bar ferme.
- Eglise : un architecte a établi un devis pour réaliser une étude de remise en état de l'intérieur. Avant toute chose il faut attendre l'avis de M. BRU, conservateur des antiquités et objets d'art.
- Les chemins de M. SERRES et de M. CROFTON sont à nettoyer, M. POUJADE Claude fera le nécessaire.

La séance est levée à minuit trente.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU LUNDI 05 NOVEMBRE 2012
A 20h30

Absent : M. GUICHOT M.

Personnes présentes : M. ARNAUD X et Mme CARAY D.

- Approbation du compte rendu du 05 octobre 2012

« M. NAYRAC Jean Luc, maire de Rudelle, est désigné comme commissaire enquêteur pour la régularisation du chemin appartenant à M. ANDRE Yves à Falguières ». Il faut rectifier « pour la cession du chemin rural à M. ANDRE Yves ».

- Démission de M. PRUNET Ludovic, 2^{ième} adjoint, de conseiller municipal

Lecture de la lettre de démission de M. PRUNET.

Mme LAMOTHE, 3^{ième} adjoint, est nommée 2^{ième} adjoint en remplacement de M. PRUNET.

M. BRUNET J remplacera M. PRUNET en tant que suppléant à La Communauté de Communes Causse Ségala Limargue.

Mme ROUGIE MC représentera la commune avec Mme LAMOTHE M au sein des écoles primaires de Gramat et d'Aynac.

M. ARNAUD demande à prendre la parole et s'étonne que cette démission ne provoque aucune réaction de la part des conseillers.

M. Le Maire répond que l'on ne va polémiquer sur cette démission et qu'il regrette que M. PRUNET ait démissionné mais que c'est son choix.

M. ARNAUD pense que M. PRUNET a démissionné car il trouvait qu'il y avait un manque de démocratie lors des prises de décision de M. Le Maire et du 1^{er} adjoint.

M. le Maire répond qu'il a déjà pris des délibérations votées à la majorité alors qu'il n'y était pas favorable et qu'aucune décision nécessitant l'avis du conseil municipal n'a été prise sans une discussion lors d'un conseil.

M. le Maire précise que si des administrés ou conseillers souhaitent s'informer sur différents projets, le secrétariat de mairie est ouvert tous les matins sauf le mercredi y compris le samedi.

- Débat entre les riverains des Vignes de Verdier et le conseil municipal et compte rendu du RDV avec M. le Sous-Préfet.

M. Le Maire précise que lors du rendez-vous avec M. le Sous-Préfet, Mme MOLLO de la DDT responsable du pôle régalién était également présente.

M. ARNAUD souhaite démontrer aux conseillers que leurs 21 points énoncés dans leur lettre sont basés sur des réalités. M. le Maire lui donne la parole et chaque point est étudié. M. le Maire rappelle qu'un nouveau permis de construire a été déposé et que de nombreux points font référence au premier permis de construire refusé le 24 janvier 2012. Le nouveau permis

de construire est à l'heure actuelle en cours d'instruction et de ce fait non consultable.

Avec toutes les normes de sécurité demandées aux lieux publics, un règlement intérieur sera imposé par l'organisme compétent.

Après discussion, M. ARNAUD et Mme CARAY quittent la séance.

Lecture du compte rendu du rendez-vous avec M. Le Sous-Préfet. Différentes structures, DDCSPP (La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), ARS (Agence Régionale de Santé), Fédération Départementale Hôtellerie plein air devront être associés au projet.

Lors de cet entretien, M. le Maire a demandé conseil pour appliquer la PVR (participation voirie et réseaux) à ce terrain par décision du conseil municipal : pour instaurer une PVR sur un périmètre défini il faut tout d'abord qu'une PVR générale ait été mise en place, ce qui n'est pas le cas actuellement.

De plus, des travaux d'enfouissement de lignes électriques ne servent pas à desservir un terrain pour qu'il soit viabilisé et ne peuvent donc pas faire partie d'une PVR.

Pour information, Sabine MOLLO, pole régalién, nous informe que la PVR sera remplacée par le PUB (Projet Urbain Partenarial) dès 2015.

- Délibération du transfert de la collecte des déchets au SMIRTOM+ désignation d'un délégué

Lecture de la délibération proposée par la Communauté de Communes. Les conseillers regrettent encore une fois d'être mis devant le fait accompli. Ils sont favorables sous condition : - les salariés conservent l'emploi à Lacapelle Marival ; - l'économie réalisée grâce à ce transfert doit être répartie sur la taxe des enlèvements des ordures ménagères payées par les contribuables.

A propos de La Communauté de Communes, M. Le Maire expose aux conseillers les propositions de regroupement des Communautés de Communes proposées lors des différentes réunions : Latronquière, Gramat, Assier, Livernon...et dernièrement Figeac.

Cette dernière solution effraie les conseillers qui redoutent de ne pas être entendus vu le nombre de représentants (environ 60) et de subir une pression financière. C'est à ce titre que le conseil municipal souhaite se prononcer à travers une délibération : à ce jour la Communauté de Communes est composée de 19 communes, pourquoi ne pas accepter des communes voisines désireuses de nous rejoindre et de maintenir ainsi une structure autonome et fiable. L'ensemble des conseillers y est favorable.

- Délibération : délégation de la compétence Eclairage Public à la Fédération Départementale d'énergies du Lot (FDEL)

La FDEL demande, pour inventaire du patrimoine communal d'éclairage public, 8 € HT par point lumineux répertorié. Le conseil municipal trouve cette somme excessive pour un tel recensement.

SDEL est actuellement l'entreprise qui assure les travaux d'entretien et le conseil souhaite vivement que ce soit une entreprise locale qui soit mandatée par la FDEL pour intervenir.

Favorables : 8 ; abstention : 1

- Délibération : coupure de l'éclairage public + arrêté

Lors d'une réunion du conseil municipal, il avait été décidé de couper l'éclairage public de minuit à 5h. Aucun arrêté ni délibération n'avaient été pris. Ce manquement sera régularisé. Cette décision est approuvée par l'ensemble des membres.

- Attribution de l'indemnité pour le receveur municipal :

La base de l'indemnité du percepteur est calculée en fonction de la moyenne des dépenses réelles tous budgets confondus des trois dernières années.

Il convient aux membres du conseil de décider du taux à appliquer : le conseil décide un taux à 100 % et une indemnité de confection des documents budgétaires soit 30.49 €.

- Questions diverses

- Maintenance du défibrillateur SERENYS : deux autres entreprises ont été contactées pour établir un devis pour la maintenance du défibrillateur mais ces dernières n'ont pas voulu donner suite car l'appareil n'a pas été acheté chez eux.

SERENYS propose une maintenance sur site comprenant la mise à disposition du centre support 24/7, la visite biennale de contrôle et la gestion post utilisation pour un montant de 132 € HT par an.

Le conseil accepte ce devis.

- Le SYDED est favorable à l'installation d'un récup verre qui sera installé le long de la RD 840 à l'embranchement de la route du Bout du Lieu.

- Eglise

M. BRU du Conseil Général est venu visiter l'église. Il préconise de faire un inventaire des travaux à réaliser pour un chiffrage par tranche. Le conseil municipal y est favorable et pense que c'est nécessaire pour

pouvoir solliciter des aides. Il sera donc demandé à Gaëlle DUCHENE, architecte du Patrimoine, déjà contactée par l'association Culture et Patrimoine, de réaliser cet inventaire, il faut compter entre 3 et 4000 Euros. C'est à ce moment-là que le conseil municipal prendra une décision quant à la poursuite des travaux ou non.

- Réfection de la toiture de l'ancienne Poste : devis initial de 6 478.20 € HT. Vu l'état de l'isolation, il a fallu mettre de la laine de roche. La facture finale est de 6 404.20 € HT.
- Le Conseil Général a attribué une subvention de 4 484.64 € pour améliorer la sécurité des usagers dans la traverse du bourg par l'implantation de chicanes et créer un abri bus sur l'axe RD 840 ceci au titre de la répartition de la dotation des amendes de Police. Rappel : 4 908.6 € HT de travaux pour l'abri bus et 11 276 € HT pour l'aménagement des chicanes.
- Cession du chemin rural à M. ANDRE Yves : la surface du terrain est de 8 ares mentionnée sur la modification du parcellaire, géomètre mandaté par M. ANDRE. Le conseil décide de fixer le prix de vente à 500 €. Le conseil est favorable à l'unanimité.
- Si la licence IV du café est à vendre, la commune serait intéressée pour l'acheter.
- Le 14 novembre à 10h à la mairie, une réunion aura lieu pour établir un règlement pour les visites des pertes de l'Ouisse.
- 11 novembre : dépôt de gerbe à 11h30 suivi d'un apéritif.
- Mur de M. VIDAL Bernard : M. BARIVERIA, entrepreneur, est venu sur place à notre demande pour nous donner des conseils sur une possible réfection du mur et des deux tours. Une aide financière peut être accordée à M. VIDAL en demandant le fond DENIEUL. Contacter M. SEVEN.

Séance levée à minuit.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 21 DECEMBRE A 20h30

Absent : M. GUICHOT M.

Absent ayant donné procuration : Mme LAMOTHE M. à Mme ROUGIE Marie Claire

- Approbation du compte rendu du 05 novembre 2012
Approuvé à l'unanimité des membres présents
- Révision de loyers au 1^{er} janvier 2013 -Restes dus des locataires

Augmentation de +2.15 %

+ Logement T3 : 435 € en 2012 ; 444 € en 2013

+ Logement T2 : 236 € en 2012 ; 241 € en 2013

+ Logement au-dessus de la mairie : 275 € en 2012 ; 280 € en 2013

+ Logement au-dessus ancienne Poste : 347 € en 2012 ; 354 € en 2013

+ Logement au-dessus salle des fêtes : 421 € en 2012 ; 430 € en 2013

Les locataires actuels sont à jour de leurs paiements.

Un point sera fait sur le reste à payer des anciens locataires.

- Départ de la locataire de l'ancienne Poste et demande de location pour ce même logement.

La locataire nous a adressé une lettre nous informant de son intention de quitter le logement au 01 mars 2013.

Une demande de location nous a été adressée par M. TOURY souhaitant prendre ce logement au 01 avril 2013. Cette demande est acceptée.

La commune en profitera pour mettre le compteur d'eau à l'extérieur du logement.

- Devis AYRAL : réfection d'une partie de la toiture de la salle des fêtes.

Le devis de M. AYRAL est de 1 716 € HT pour remplacer les tuiles plates par des tuiles mécaniques sur coyaux avec des liteaux neufs (côté cour intérieure)

Tant qu'il y aura l'échafaudage, il sera demandé à M. AYRAL de changer les tuiles cassées un peu plus haut.

- Délibération vente chemin M. ANDRE

Enquête du 01 au 15 décembre 2012. Présence du commissaire enquêteur, M. NAYRAC Jean Luc, le samedi 15 décembre de 10h à 12h à la mairie. Aucune remarque n'a été faite lors de cette enquête.

Lecture du projet de délibération : vente du chemin rural, prix de vente fixé à 500 € (8ares), frais de géomètre et de notaire à la charge de M. ANDRE.

- Réception en date du 04 décembre de la copie de l'arrêté du 28 novembre 2012 portant sursis à statuer sur la demande d'autorisation d'exploitation de la carrière du Mas du Causse (28/11 au 28/05) présentée par la SAS CARRIERES DE SUD OUEST.

- Questions diverses

- Epiphanie : Date fixée au 13 janvier 2013 à 15h. Commander galettes, cidres, acheter clémentines.
- Avis de la DREAL, demande d'examen au cas par cas pour l'aménagement d'un parc résidentiel de loisirs : dispense d'étude d'impact pour le maître d'ouvrage : SCI les Chalets de verdier.

Lecture de l'arrêté (reçu le 18/12/2012) accordant un permis d'aménager pour la création d'un Parc Résidentiel de Loisirs (10 chalets) avec une piscine et un local technique. Tous les membres présents y sont favorables : M. le Maire signera donc l'arrêté à la date du 22 décembre 2012.

Les membres demandent la mise en place d'une clôture grillagée d'ici deux ans.

- Proposition : céder du terrain au Hameau des Vignes.
Le conseil est favorable pour vendre du terrain non constructible dans le prolongement des terrains situés à droite du chemin d'accès. Un géomètre sera contacté pour réaliser la délimitation et la surface de ces parcelles.
- Arrêté Pigeons : Un arrêté sera pris pour ordonner des opérations de destruction de pigeons.
- Urbanisme : PC, M. JOUAN TOU René : accepté
2 CU de réalisation, Maison Laval : acceptés
- Demande subvention :
 - voyage Aynac : une subvention pour les enfants de CP au CM2 (8 enfants) a été demandée par l'école d'Aynac : le conseil municipal versera 40 € par enfant soit 320 €.
 - participation « Maths en jeans » : le collège de la Garenne a envoyé une demande de subvention, 40 €, pour un enfant de la commune qui participe à un atelier Mathématiques. A la question, êtes-vous favorables au versement de cette subvention ? six membres du conseil sont favorables et deux contre.

• Le collège de Lacapelle Marival a envoyé une demande d'aide financière : un enfant de la commune est scolarisé à ce collège, avant de donner une réponse, le conseil souhaite connaître le détail financier des projets et les classes concernées.

- Un versement de 4 484.64€ a été effectué sur le budget de la commune au titre des subventions Amendes de Police : abri bus et aménagement centre bourg. Voir avec la Communauté de Communes pour la peinture.
- Reconduction de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale pour une durée de 9 ans à compter de sa signature renouvelée par tacite reconduction, une fois, pour la même durée. Une délibération sera prise à cet effet.
- Délibération amortissement pour l'enfouissement des lignes électriques. Le conseil municipal décide d'amortir la somme de 22 475 € sur 10 ans soit 2 247.50 € par an.
- Avis de M. ARNAUD et Mme CARAY sur le compte rendu du 05 novembre Lecture de la lettre. Aucune observation.
- Suite à la demande de M. VIDAL Bernard un devis de 6 950 € TTC a été reçu de la part de M. BARIVERIA pour les travaux de consolidation à proximité des Pertes de Thémynes. Ce devis devra être adressé directement à M. VIDAL Bernard. La commune pourra l'aider à constituer des dossiers pour demander des subventions (Fond DENIEUL...)
- La contribution au budget du SDIS au titre de l'année 2013 est payée par la Communauté de communes, pour la commune de Thémynes le montant est de 7 635.10 € pour une population DGF de 295.
Mi-janvier, nous contacterons les pompiers de Gramat pour organiser une réunion d'information un samedi après-midi pour l'utilisation du défibrillateur. Cette réunion concernera toutes personnes intéressées.
- Pour la Sophrologie, si deux séances par semaine sont effectuées, le montant du loyer sera de 50 € par mois.
- Pour information, lecture de la lettre de la Fédération du bâtiment et des travaux publics du Lot relative à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 2012.

- La route conduisant aux gouffres nécessite une intervention de la part de la Communauté de Communes afin de reboucher les trous.
- M. VIDAL Bernard souhaite que le talus communal (au-dessus du chemin conduisant aux gouffres) soit nettoyé. La commune sollicitera l'Association Culture et Patrimoine pour l'aider à réaliser cette tâche.
- Le caveau communal a été endommagé lors des travaux de la Communauté de Communes. L'entreprise MARTY procèdera à la remise en état.

La séance est levée à 23h30

Informations

Association Ségala-Limargue – 2012

Le 13 Octobre dernier, l'Association Ségala-Limargue (ASL) donnait rendez-vous à ses adhérents, partenaires, usagers, élus locaux, et plus largement aux habitants, pour partager une journée de fête à AYNAC à l'occasion de son trentième anniversaire.

Un rendez-vous haut en couleurs où se sont côtoyés dans la convivialité et l'inter-génération tout-petits, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées.

Diverses expositions, animations, ateliers ont ponctué cette agréable journée qui a été l'occasion pour l'ASL d'accueillir près de 350 personnes.

Créé en 1982 à l'initiative de quelques acteurs locaux de 6 communes du canton de Lacapelle-Marival, cette association rayonne 30 ans plus tard sur plus de 40 communes du Ségala et du Limargue. Elle concerne 900 familles adhérentes et usagers, plus de 80 entreprises et associations locales et emploie 50 salariés dans les différents domaines d'intervention des Centres Sociaux (petite enfance, enfance jeunesse, culture, prévention, loisirs, informatique, insertion socio-professionnelles,...).

Invités par la voix enthousiaste et pleine d'entrain de Gilbert, animateur commentateur du jour, les participants ont pu, au gré de leurs envies, s'adonner au plaisir des jeux traditionnels, laisser leur empreinte sur la fresque graff géante, s'initier à la fabrication du jus de pommes, de la grillée de châtaignes et de la vannerie, à la peinture acrylique, à l'utilisation de tablette numérique, ou tout simplement savourer de bons souvenirs à travers les expositions photos et pour les plus petits goûter au plaisir du maquillage.

En fin d'après-midi, l'assemblée générale de l'ASL s'est tenue dans une ambiance champêtre quelque peu fraîche, pendant que dans la salle des fêtes une équipe de bénévoles et de salariés s'activait autour des préparatifs de la soirée.

Georges FRESCALINES s'est plu, devant une assistance attentive, à retracer une riche rétrospective de l'ASL, ponctuée par de nombreuses illustrations et anecdotes.

La fresque de graff a été ensuite présentée et commentée et chacun a pu y reconnaître sa contribution sur un fond multicolore d'où ressortaient des mots clefs marquants exprimant l'histoire et les valeurs portées par l'ASL.

"Par cette œuvre collective, nous avons voulu créer un symbole puissant pour donner par le présent de la couleur au futur", lançait Rémi l'animateur de cette réalisation.

Un apéritif, puis un buffet, étaient ensuite proposés aux participants, animés par le twirling bâtons les Merlivoises et le Traïtou du Ségala.

Autre point d'orgue de cette soirée, le temps du dessert, préparé par Gilberte, Alain, Fatoma, Claudine et Josette, bénévoles de l'association et artistes en pâtisseries.

Ce régal sucré était précédé par un soufflé de bougies par 30 personnes symbolisant la diversité des acteurs de l'ASL. Cette soirée s'est clôturée par une prestation musicale présentée par les professeurs de l'école de musique Ségala-Limargue.

Une pleine réussite pour ce rendez-vous des 30 ans qui a été l'occasion de se remémorer d'agréables souvenirs, de mesurer le dynamisme du présent, et de l'inscrire dans de nouvelles aventures à construire ensemble.

Pour nous joindre :

- LEYME, 46120
 - Siège Administratif, Rue principale - Tél. : 05/65/38/98/17 - Fax : 05/65/38/99/94
 - ALSH / Restaurant Scolaire - Tél. : 05/65/40/36/69
 - CYBER TIC pour TOUS - E Mail : jmmondolfo@cyber-base.org
 - LACAPELLE-MARIVAL, 46120
 - Centre social RD 940, face au crédit Agricole - Tél. / fax : 05/65/11/07/98
 - Ecole de musique RD 940, face au crédit Agricole - Tél. / fax : 05/65/11/07/98
 - RAPE "les petites Mains" rue Fricou - Tél : 06/30/30/30/80
- LABATHUDE, 46120 Structure Multi-Accueil "Les 1^{er} pas en Ségala" La Remise
Tél. / Fax : 05/65/11/65/43
- RUDELLE, 46120 Ecole de musique, Salle multi-activités
- LATRONQUIERE, 46210
 - Centre social, Maison Communautaire - Tél. / Fax : 05/65/40/32/29
 - Crèche « Les Petits Princes » - Tél. : 05/65/11/03/68
 - Ecole de musique - Le bourg
- SOUSCEYRAC, 46190
 - ALSH / Ecole - Tél. : 05/65/33/04/23
 - Ecole de musique - Le bourg
- Adresse E Mail : association.segala.limargue@wanadoo.fr
- Site Internet : www.association-segala-limargue.fr



Programme d'Intérêt Général

Qu'est-ce qu'un PIG (Programme d'Intérêt Général)?

Le PIG a principalement pour objectif d'apporter un soutien aux propriétaires occupants désireux d'améliorer leur logement. Ce dispositif tel que le souhaitent les Communautés de Communes du Haut Ségala et Causse Ségala Limargue, le Conseil Général du Lot, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et l'Etat a pour objectif :

- de lutter contre la précarité énergétique
- de lutter contre l'habitat indigne/insalubre
- d'adapter le logement à la perte d'autonomie (handicap, vieillissement)

Il joue un rôle moteur en faveur de l'habitat privé par des mesures d'accompagnement ciblées et soutient l'activité locale du bâtiment et des artisans. Le PIG correspond à une volonté politique globale d'amélioration du cadre de vie.

Pour bénéficier des subventions le demandeur doit respecter certains critères : conditions de ressources, type de travaux, année de construction du logement...

Zoom sur l'aide du Programme national « Habiter Mieux »

Si vous engagez des travaux de rénovation thermique dans votre logement, vous pouvez bénéficier de l'aide du Programme « Habiter Mieux ». Les travaux envisagés doivent améliorer d'au moins 25% la performance énergétique de votre logement (exprimé en kWh/m².an)

Exemple de plan de financement pour un projet intégrant le programme « Habiter Mieux »

- ANAH de 20 à 35% de 20 000€ HT maximum de travaux subventionnables plus une prime de 2 100€ maximum.
- Région Midi-Pyrénées : travaux d'économie d'énergie permettant d'améliorer d'au moins 25% la performance énergétique du logement et sous réserve que les travaux soient réalisés par un professionnels agréés « Echo-chèque Logement » : 1 500€
- Communauté de Communes : 500€

Comment s'informer ?

L'animatrice du PIG vous renseignera sur les financements mobilisables pour votre projet sur rendez-vous dans les locaux de la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Des

rendez-vous peuvent également être pris à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Contactez Laurence Cavallé aux coordonnées suivantes :
Communauté de Communes Causse Ségala Limargue - ZA Despeyroux - BP 40 009
46120 Lacapelle-Marival - Tel : 05 65 11 08 08 ou 06 88 63 71 11 - courriel :
lcavaille@cccsl.fr



L'année communautaire

Les réalisations 2012 :

- Aménagement des locaux administratifs.

Après 13 années d'existence les personnels administratifs ont pu s'installer dans des locaux appropriés aux besoins. Dans ce bâtiment nous trouvons 12 bureaux et une salle de réunion qui peut accueillir 50 personnes.

Nos anciens locaux sont prêtés à l'Association des Restos du Cœur pour partie, et le reste du bâtiment est loué au SMIRTOM du Pays de Figeac.

Les projets en cours :

- L'aménagement de la plaine de jeu d'ANGLARS se poursuit.

Nous verrons cette année la construction des vestiaires ainsi qu'une salle des goûters. Après avoir réduit le projet et augmenter sensiblement le taux de subvention nous porterons cette opération sereinement.

- La réhabilitation de la décharge d'AYNAC est en cours.

Après avoir exploité ce site pendant plus de 30 ans, nous devons aujourd'hui le remettre en état avec des prescriptions particulières.

Une réflexion est lancée pour étudier la possibilité d'installer sur ce terrain des panneaux photovoltaïques au sol.

Les décisions de l'année :

- La réflexion sur l'évolution du service de collecte d'ordures ménagères est arrivée à son terme.

Nous transférons le service au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement d'Ordures Ménagères de FIGEAC (SMIRTOM). Cela ne change rien pour le contribuable, seuls les personnels, les biens matériels font désormais parti du SMIRTOM. Les bennes partiront toujours depuis LACAPELLE et les déchargements se feront au même endroit (Figeac et St-Jean La Gineste).

- Le projet de santé s'organise autour du bureau d'étude que nous avons missionné.

Le travail important mené par l'ensemble des personnes concernées par la santé sur notre canton devrait aboutir au cours du premier semestre.

- La voirie n'a pas fait l'objet cette année d'investissement.

Après consultations, le prix élevé, la difficulté d'accès au financement et l'avance prise les années antérieures ont motivé notre choix. Cependant les travaux d'entretien se sont poursuivis et en 2013 un programme d'investissement sera effectué.

Nos réflexions :

- La loi fait obligation aux Préfets d'organiser une réflexion dans chaque département sur la Coopération Intercommunale.

Nous n'échappons pas à cette règle qui a conduit les élus de ce secteur, après avoir réfléchi sur un élargissement avec LATRONQUIERE et LIVERNON, à étudier désormais la possibilité de se regrouper avec FIGEAC. Les décisions définitives seront prises courant 2013. Vous serez tenus informés sur cette question centrale.

- La vie de la collectivité autour de ses compétences se poursuit.

Je vous invite à en découvrir le détail dans le prochain bulletin de la Communauté à paraître courant janvier.

Le télétravail

La communauté des Communes de Lacapelle Marival a mis en place des équipements pour le télétravail. Chaque bureau est équipé d'un accès internet, d'un téléphone, d'un ordinateur portable et d'un accès à l'imprimante en réseau + photocopies, fax et scan. Une salle de réunion est également mise à disposition avec accès internet et vidéoprojecteur.

Tarifification :

service	Tarif jusqu'au 15 septembre 2013	Après le 15 septembre 2013
Mise à disposition des bureaux connectés à Internet haut débit (Ethernet et Wi-Fi). Electricité, chauffage, entretien-ménage inclus	Gratuit pendant l'expérimentation	10 €/jour
Mise à disposition d'une salle de réunion	Gratuit pendant l'expérimentation pour une journée par semaine (suivant disponibilités)	A déterminer
Téléphone (mis à disposition dans le bureau)	Païement mensuel des communications passées sur la base de 0.15 € l'impulsion	Idem
Photocopieuse (carte commune à demander au secrétariat)	Facturation sur la base 0.07 € par copie NetB et 0.50 € par copie couleur consommée	Idem
Imprimante en réseau	Facturation sur la base 0.10 € par copie NetB et 0.50 € par copie couleur consommée	Idem

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h-19h

Au-delà de ces horaires, en cas de fermeture de l'accueil, les télétravailleurs pourront disposer d'un double des clés permettant l'accès aux locaux 24h/24 et 7 jours sur 7.

La Communauté de Communes Causse Ségala Limargue déclare que ces bureaux sont utilisables en l'état pour un usage professionnel et notamment que l'installation électrique a été déclarée conforme, qu'ils sont connectés à Internet haut-débit et chauffés durant les périodes hivernales.

Accessibilité : la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue déclare que les locaux sont accessibles pour des personnes à mobilité réduite.

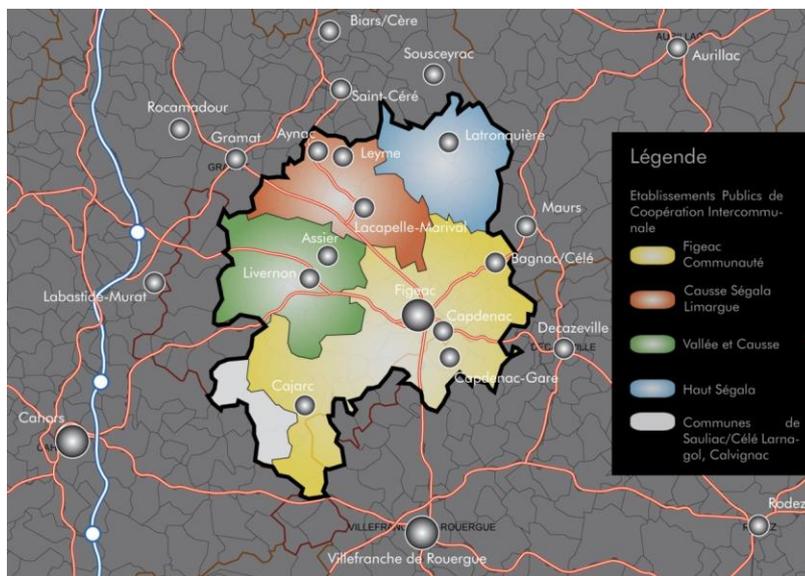
Le SCoT du Pays de Figeac

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un outil d'urbanisme réglementaire qui permettra d'acquérir une meilleure connaissance de notre territoire et d'en valoriser les singularités. L'émergence de ce projet territorial participatif « supra-communal » à moyen terme engage des réflexions qui vont nous permettre de nous adapter aux évolutions du territoire.

Il s'agit d'imaginer comment répondre aux problématiques soulevées par le diagnostic territorial en s'appuyant sur des objectifs nationaux en matière d'aménagement durable du territoire sur quatre grands domaines :

- habitat et urbanisme (lieu de vie, équipement, service),
- déplacements,
- environnement,
- emploi et activité économique

Le périmètre du SCoT du Pays de Figeac représente un espace où s'organise la vie quotidienne des habitants du Figeacois à travers toutes leurs activités : habitat, travail, loisirs, achats, accès aux services...



A ce jour le diagnostic a été validé en Bureau du Syndicat Mixte du Pays de Figeac. La phase du Projet d'aménagement et de Développement Durable débute. L'ensemble des éléments du diagnostic sont disponibles sur le site du pays (<http://www.pays-figeac.fr/1-21620-SCOT.php>).

Un document d'information, « L'Info SCOT », sera disponible dans vos mairies pour suivre l'avancement du projet et une exposition, dans tout le territoire au cours du premier trimestre 2013, présentera les principaux éléments du diagnostic.

Syndicat AEP de Thémines



Syndicat AEP de Thémines

Adduction Eau Potable et gestion Assainissement collectif

Mairie

46120 THEMINES

Tél : 05.65.40.96.89 - Fax : 05.65.11.24.76

siaepthemines@orange.fr

TARIFS EAU 2013 HT (TVA applicable à 5.5%)

Abonnement principal annuel	: 81.00 € HT
Abonnement secondaire annuel	: 56.00 € HT
Conso de 0 à 300 m3	: 1.26 €/ m3 HT
Conso > 300 m3	: 0.83 €/ m3 HT
Participation Syndicat Limargue	: 33.20 € par an
Redevance Pollution	: 0.300 € /m3HT

TARIFS ASSAINISSEMENT 2013 HT (TVA applicable à 7%)

Abonnement annuel	: 73.00 € HT
Consommation	: 0.94 €/ m3 HT
Redevance Collecte	: 0.225 € /m3

VOTRE SYNDICAT VOUS INFORME

L'eau en chiffres :

- 9 communes adhérentes
- 98.23 km² de territoire desservi
- 172 km de canalisations
- 2 399 habitants et 1558 compteurs gérés
- 176 840 m³ d'eau facturée en 2012
- 25 analyses annuelles réalisées par la DDASS et le Conseil Général du Lot

Service technique Eau Potable: 06.87.50.30.74

Mr Couderc Gérard
Mr Brunet Gilles

Service technique Assainissement : 06.32.41.39.47

Mr Chalier Frédéric

Service Administratif : 05.65.40.96.89

Mme Rougié Carine
Mme Raffy Stéphanie

Permanences téléphoniques :

Lundi : 9h00–16h00

Mardi : 8h30–16h00

Mercredi : fermeture

Jeudi : 8h30–16h00

Vendredi : 8h30–12h30

Samedi : 9h00–12h00

- Le Syndicat de réalimentation en eau Potable du Limargue a été créé pour faire face aux problèmes d'alimentation en eau potable (débit estival réduit, risques de pollution...).

Les travaux réalisés à ce jour permettront prochainement de desservir les communes du Syndicat AEP de Thémines et de sécuriser la ressource actuelle.

L'eau ainsi véhiculée depuis la station de pompage de Gintrac (rivière Dordogne) sera livrée au château d'eau de Saignes qui dessert une partie des abonnés de notre Syndicat.

- Pour toute modification intervenant sur votre contrat, prévenez aussitôt le Syndicat et transmettez les pièces suivantes :

▫ En cas de vente : copie de l'attestation notariale de vente + index relevé le jour de la vente + les adresses postales respectives du vendeur et de l'acheteur

▫ En cas de décès, indiquez nous le nom du notaire en charge de la succession afin que les factures restant dues et à venir soient comptabilisées par le notaire avant la clôture de la succession.

▫ En cas de changement d'usager (divorce, donation, ..), courrier manuscrit et signé par toutes les parties concernées.

- La surveillance et l'entretien courant du compteur sont, et restent à la charge de l'abonné. Nous vous conseillons de contrôler régulièrement votre compteur et de protéger celui-ci du gel. Entourez-le de polystyrène ou de plaque de type Styrodur MAIS SURTOUT PAS DE PAILLE, NI DE TISSUS, NI LAINE DE VERRE (qui absorbent l'eau et maintiennent le gel au niveau du compteur).

- Toute fuite ou détérioration doit être signalée à nos services par les abonnés sans délai.

A l'approche de l'hiver et pour éviter les désagréments constatés l'année dernière avec les fortes gelées, nous vous conseillons en cas d'absence prolongée :

De fermer le robinet d'arrêt avant compteur

De vider intégralement votre réseau intérieur en **ouvrant les purges après compteur et TOUS les robinets de l'habitation.**

De SURVEILLER durant 1 HEURE ENVIRON pour vérifier l'absence d'écoulement

LE COMPTEUR NE DOIT PAS TOURNER - En cas **de doute**, contactez nos techniciens au 06.87.50.30.74



Purge de l'installation intérieure

Purge du compteur

Robinet d'arrêt

Mis en forme : Police :Trebuchet MS, 14 pt

Vie des associations

Association des propriétaires et chasseurs de Thémines

Président : VIATGE Didier

Trésorier : SALVAN Hervé

Garde-chasse particulier : CLEMENÇON Pierre

Piégeurs agréés : VIATGE Didier CLEMENÇON Pierre

Plan de chasse chevreuil : 15 colliers attribués

Club Sport Détente

Le jeudi 4 octobre 2012 les 17 licenciés du Club ont retrouvé les tapis de gym de la salle des fêtes d'Issendolus.

Les séances toujours sous la conduite de Stéphane LESTRADE, animateur sportif de l'Association Ségala Limargue, se déroulent tous les jeudis (sauf vacances scolaires) de 19h30 à 20h30.

4^{ième} trimestre 2012 : salle des fêtes d'Issendolus

1^{er} trimestre 2013 : salle polyvalente de Thémines

2^{ième} trimestre 2013 : salle des fêtes d'Issendolus

(Covoiturage sous la halle de Thémines à 19h15)

Le samedi 1^{er} décembre les licenciées et leurs conjoints se sont retrouvés autour d'un excellent repas et le 20 décembre la buche de Noël a été dégustée.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager un moment de détente sportive et de convivialité.

Les amis de l'Ouisse

Ce 8 juillet, il faisait beau. De bonne heure, les amis de l'Ouisse avaient hissé la grande tente qui sert d'abri pour la buvette et le bureau des inscriptions. Malgré le peu de pluie du printemps, le ruisseau coulait lentement vers la chaussée. Soixante kilos de truites mises à l'eau la veille y vivaient leurs derniers instants. L'organisation du concours de pêche est bien rodée. Toute l'année, Paul et Pierre guettent les promotions dans les magasins d'outillage pour acheter des lots. Henriette demande aux commerçants de lui donner quelques invendus ou une « bricole » pour la pêche. La semaine avant le concours les tâches sont réparties entre chaque adhérent de l'association. Les denrées pour la buvette sont commandées, les berges du ruisseau débroussaillées.

Cette année, une barque a été mise à l'eau par Eric et Bernard afin de couper des branches envahissantes. Heureusement que Bernard a aussi un gros tracteur pour tirer hors de l'eau les souches gênantes. Enfin à neuf heures, le jour J, quarante-trois chevaliers de la gaule inscrits jetaient les bouchons à l'eau. A 11 heures c'était la fin du concours. La cérémonie de distribution des prix pouvait commencer. C'est Aurélien Peyret qui a eu le premier lot. La présence du conseiller général a été très appréciée ainsi que son discours. Merci Georges. Chaque concurrent a été récompensé. La buvette tenue par les dames Odette, Henriette, Christiane et Nicole a offert le pot de l'amitié avant de se donner rendez-vous pour 2013. Le bénéfice de cette journée sert à entretenir la chaussée. Sans cet ouvrage de maçonnerie la prairie perdrait son plan d'eau si attrayant.



Bernard et Eric font un tour de bateau

Fête de l'Épiphanie

Nous avons tiré les rois ce Dimanche 13 Janvier à la salle des fêtes en début d'après-midi. Dès 15 heures après avoir dressé les tables, la municipalité accueillait les habitants et leurs souhaitait une bonne année. Tandis que les conversations allaient bon train, les invités prenaient place pour déguster la traditionnelle galette. Elles étaient excellentes. Environ 60 personnes se sont déplacées. Nous avons eu une pensée pour celles qui sont en maison de retraite, fatiguées ou à l'hôpital. Nous constatons que cette manifestation réunit toujours le même nombre de convives. Notre vœu : que 2013 soit une bonne année pour tous et que les Théminoises soient plus nombreuses pour l'épiphanie de 2014.



Comité des fêtes : Le renouveau Théminoises



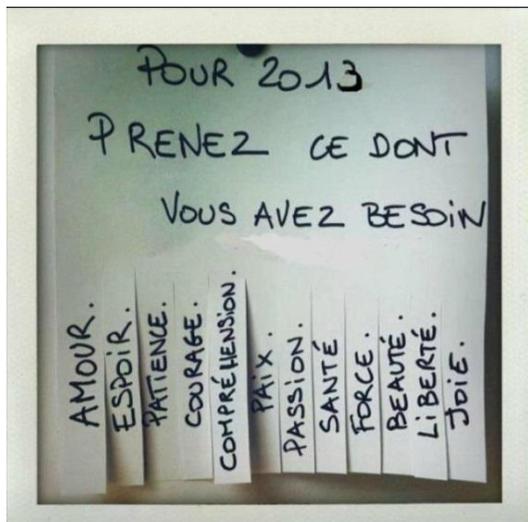
Le comité des fêtes tient à vous souhaiter ses meilleurs vœux ainsi qu'une bonne année 2013.

La prochaine fête aura lieu le weekend du 5 juillet 2013. Nous avons déjà des idées cependant d'autres idées sont toujours les bienvenues.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 01 mars à 20h30 elle est ouverte à tous. Toute personne voulant faire partie du comité des fêtes est la bienvenue, pour faire partie du comité, nous manquons également de bénévoles pour nous aider lors des jours de fêtes, vous êtes les bienvenus

Nous tenons à remercier la municipalité pour son soutien ainsi que les membres qui sont présents pour nous aider lors des fêtes afin de maintenir l'ambiance théminoise en 2013!!!!

N'oubliez pas notre page sur Facebook « Comité des fêtes de Thémines » où l'on mettra en ligne le programme de juillet



Le renouveau Théminois

Club Spéléologie



Activités du TRIAS en 2012

(Thémines - Rueyres - Intercommunale - Association - Spéléologique)

Les spéléo du TRIAS souhaitent à tous les théminois une bonne et heureuse année 2013.

Avec ses 20 membres, le club de spéléo de Thémines a cumulé plusieurs centaines d'heures sous terre en 2012, mais par nature.....cela ne se voit pas beaucoup. Pourtant.....

En octobre, lors des journées nationales de la spéléo, le TRIAS, aidé par les spéléos de la Braunhie a amené près de 90 personnes sous terre en deux jours.

*Les journées nationales de la
spéléo 2012
à Assier et à Théminettes*



D'ailleurs certaines personnes initiées qui eurent la chance de rester au repas du comité des fêtes le samedi soir, ont trouvé que Théminettes savait recevoir. Une semaine avant ce week-end-là, certains du village ont pu voir de la fumée dans les gouffres. Le TRIAS procédait en effet au nettoyage annuel des pertes finales : 6 m³ de bois ont été brûlés, du plastique, des bombes aérosol, un pneu et un ballon de hand (!) ont été remontés dans les containers.

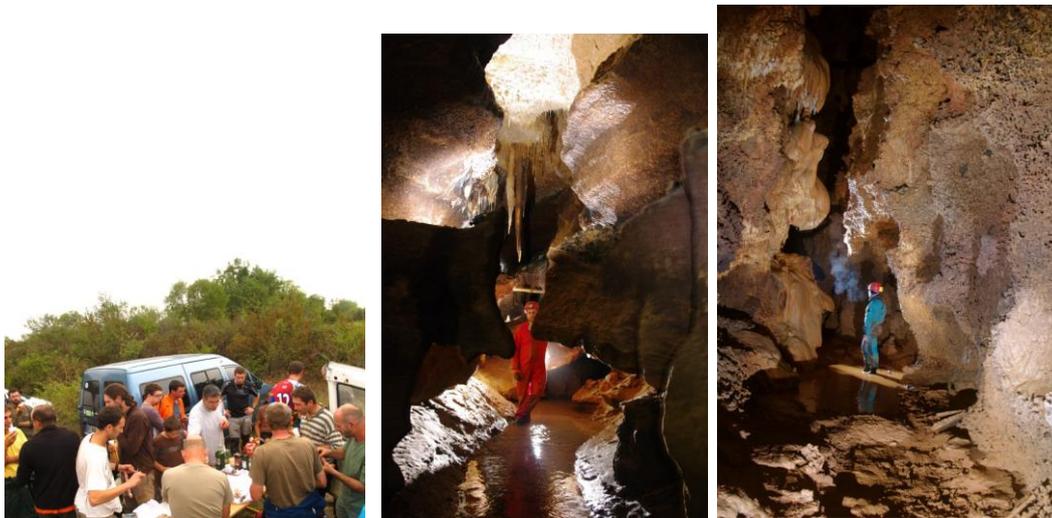


Nettoyage des pertes

Au-delà de ces moments forts du club, les spéléos du TRIAS ont visité de belles cavités en Quercy, en Dordogne, en Ardèche, dans le Gard et même en Chine ! De nouveaux membres viennent grossir les effectifs du club et l'initiation des plus jeunes est l'occasion de visites de classiques....et de casse-croûtes pantagruéliques.

Enfin, beaucoup de week-end furent consacrés à la recherche de cavités nouvelles et à la désobstruction : une grotte fut ainsi découverte à Bio, une autre

dans la Braunhie. Nous espérons aussi faire de la première à Picarel (Gramat), tout comme près du château de Castelnaud (Dordogne), ou à Martel. Fidèles à notre culture et à nos valeurs, nous sommes prêts à faire découvrir cette activité de plein air et d'aventure à tous ceux qui aiment concilier sport, nature et découverte d'un milieu extraordinaire.



Jns 2012 , casse-croûte pour les aventuriers d'un jour

rivières souterraines en Dordogne et en Corrèze visitées cette année

La spéléologie n'apporte QUE des moments agréables !!!!

Association culture et patrimoine

Compte rendu de la réunion mensuelle du jeudi 15 novembre 2012

Point des activités de l'association

Prochaine réunion : jeudi 6 décembre à 20h30 salle Pierre Laval

1 - Projet « balade virtuelle »- point de la situation.

Notre premier gros projet est enfin sur le point d'être finalisé. Depuis six mois une douzaine de réunions avec le Conseil Général, le Parc (PNR), l'association Ségala Limargue (ASL), la société Média-Nature, Pays de Figeac, l'office de tourisme(OT) de Lacapelle-Marival , ont permis de peaufiner, de tester, d'évaluer le travail

effectué. La date limite d'engagement du budget accordé étant fin 2012, nous serons dans les temps.

La version avec Smartphone est déjà opérationnelle.

La version « papier » : création d'un dépliant de huit pages « Les clefs de Thémimes » réalisé selon la charte graphique du Pays de Figeac (de nombreuses communes du Pays de Figeac ont déjà leur propre dépliant) sera disponible dans les offices de tourisme entre autre.

Ce dépliant créé par notre association avec le soutien du PNR, du CG, du Pays de Figeac, du service du patrimoine de la mairie de Figeac, de l'OT de Lacapelle, est en voie d'achèvement. La première maquette mise en page par l'infographe vient de nous parvenir et elle nous a paru très séduisante. Après la dernière étape de validation par toute l'équipe le « bon à tirer » sera signé et l'impression lancée ; 5000 exemplaires sont prévus, financés par la commune de Thémimes.

A ce jour aucune date n'est donnée pour le lancement officiel de cette balade, mais vous pouvez la découvrir sur notre site internet. En effet ce projet nous a donné l'opportunité de créer le site internet de l'association avec le soutien technique de la cyber-base de l'ASL.

Adresse du site : www.culture-patrimoine-themines.fr (à mettre dans les favoris de votre navigateur internet)

En lien avec la balade un problème de sécurité a été soulevé et par là même la question de la sauvegarde des « tours vieilles ». Les touristes vont passer sur le chemin au-dessus des pertes de l'Ouyse que surplombent les « tours vieilles ». Or le rocher qui les supporte semble fragilisé et des pierres de parement des tours sont tombées. M. le Maire a demandé au responsable départemental des services archéologiques (SRA) de venir évaluer la situation. Les vestiges des tours ne peuvent être détruits volontairement. Il faudrait envisager leur consolidation.

Afin de se faire une idée du coût de cette éventuelle opération le représentant du SRA a suggéré de s'adresser à M. Bariviera, entrepreneur de maçonnerie familial de ce type de chantiers particuliers et spéléologue aguerri. Lors de son passage pour expertiser le site M. Bariviera ne s'est pas montré inquiet de l'état du rocher qui serait sain. Les tours pourraient être consolidées et il propose de faire un devis estimatif. A partir de ce devis une discussion devra s'engager entre les différents partenaires sur le financement et la réalisation d'éventuels travaux (préfecture, mairie pour les questions de sécurité, propriétaire M. B Vidal avec demande de subvention du Conseil Général, association Culture et Patrimoine, souscription...).

Les « tours vieilles », datées du XIII e siècle, sont un des vestiges les plus anciens du patrimoine de Thémimes, elles valent peut être la peine d'être sauvegardées et mises en valeur. Cela passe par l'aménagement du site : dans le cadre de la « balade virtuelle » les promeneurs vont rejoindre le village en remontant le « raidillon » au milieu de l'ancien dépôt d'ordures du village, et nos vieux déchets nous font honte. Cet hiver nous devons réfléchir au moyen d'assainir ce lieu et à l'aménagement d'une « rampe » pour faciliter la montée des promeneurs en toute sécurité. Encore bien de l'ouvrage en perspective mais ce serait le point final en beauté de notre projet de balade découverte du village.

2 - Eglise - projet d'étude pour travaux intérieurs divers.

Le 9 octobre 2012 M. N. Bru, conservateur des antiquités et objets d'art au Conseil Général, est venu visiter l'église à la demande du Maire et de notre association. Des travaux seraient à prévoir pour la mise aux normes de l'électricité et du chauffage, l'assainissement des murs et boiseries, la restauration des décorsLes églises du XIXème siècle comme celle -ci ne sont pas en principe concernées par un classement au patrimoine. L'intérêt de l'église de Thémines est d'être restée homogène, « dans son jus », au niveau du mobilier et des décors. Cette cohérence mérite d'être respectée. Il semble que dans le département seulement une douzaine d'églises de la même période soient comparables.

L'église étant un bien communal tout projet la concernant doit être présenté au conseil municipal. Un architecte spécialisé pourrait faire un diagnostic/inventaire avec un devis estimatif des travaux ; prestation facturée environ 4000 € TTC (le chiffrage des travaux se ferait par tranches : électricité, chauffage, murs, ...). Le conseil municipal a donné son accord pour financer le diagnostic/devis de l'architecte. Ce devis permettra ensuite de constituer des dossiers de demande de subventions (montant de l'ordre de 20 à 25% de la totalité des factures).

3 - Travaux d'aménagement

Depuis un an l'équipe de l'association a entrepris de recréer un pont au milieu de la perte de Monbleu afin de faciliter l'accès aux moulins de Bayle qui nécessitent quelques travaux pour leur sauvegarde.

A l'occasion de l'enfouissement des lignes EDF dans le village, des poteaux électriques ont pu être récupérés. A l'aide du tracteur de Bernard ils ont été posés sur les piles rebâties par les « gros bras » de l'association, le tablier de béton du pont vient d'être coulé, et les rambardes de sécurité sont en cours de réalisation. Compte tenu de cette actualité les travaux d'aménagement du lac du bout du lieu ont été reportés en 2013.



4 - Activités du 4ème trimestre 2012

Troisième édition des animations de Noël

- exposition « crèches d'antan » : visite de 10h à 18h les 23, 24, 25 décembre
- concert chorale de Noël : dimanche 23 à 15h30, entrée 5€, suivi d'une collation offerte

- messe de la nativité : lundi 24 à 19h

Vendredi 7 décembre au soir l'association propose un repas dont le bénéfice sera reversé au Téléthon :

Au menu :

Soupe au fromage

Alicuit (macaroni au canard)

Salade

Fromages

Pâtisseries maison

Les pâtisseries maison feront l'objet d'un concours.

Participation : 15 €, réservation auprès de Michel Serres 05 65 40 88 44

Les manifestations de Noël

L'exposition de crèches ayant eu beaucoup de succès en 2011, il fut convenu de refaire la même chose en 2012. Ainsi quinze représentations de la nativité furent construites tout autour de l'intérieur de l'église. Durant trois jours elles furent visitées.

La chorale du Bastit nous fit l'honneur de chanter le 23 décembre en matinée. L'église était pleine et la prestation fut appréciée.

Une messe de la nativité réunit avec ferveur des gens de Thémines et des communes environnantes. L'horaire permettait de pouvoir fêter Noël en famille après l'office. Nous avons retrouvé les émotions des messes de Noël d'autrefois. L'association culture et patrimoine a participé à l'organisation. Elle a confectionné les friandises distribuées gratuitement au cours de ses festivités. Les petits bénéfices et dons réalisés seront utilisés pour l'entretien de l'église.



Téléthon

L'association culture et patrimoine se demandait comment animer cette journée de générosité tout en essayant de faire connaître le patrimoine. Il fut question de fondre des canards gras afin de passer une soirée à « rousiquer » les os (en clair à sucer et ronger la viande cuite qui reste autour des os). Cela se faisait autrefois avec beaucoup de plaisir. Mais c'était sans compter sur l'esprit perfectionniste d'Eliane Vidal. Elle avait consulté un ouvrage de cuisine de Vanel (grand cuisinier de Toulouse qui avait commencé sa carrière à Lacapelle Marival). Dans ce magnifique livre Eliane a trouvé la recette de l'Alicuit ou en patois l'Alicot. Les anciens se souviennent de ce plat qui permettait de consommer tous les bas morceaux des canards gras. Les ailerons, les cous, les gésiers, les cœurs, les croupions étaient préparés en ragoût avec des gros macaronis. C'était délicieux et pas cher. Ainsi ce plat fut inscrit au menu de Téléthon. Cinquante-deux personnes s'inscrivirent. La recette n'est pas très précise sur la cuisson et les proportions. Il fallut prendre des initiatives et choisir parmi les différents conseils des cuisinières. Enfin, après une bonne journée de travail, est venu l'heure de déguster ce fameux plat. Le résultat fut un succès. Après avoir dégusté un kir, une bonne soupe de navets, l'Alicuit, une salade, du fromage, le dessert à base de gâteaux maison fut précédé du traditionnel concours. Henriette Delsahut, Fernande Grimal, Ginette Balat reçurent un diplôme. Toutes les pâtisseries étaient succulentes

Après les comptes, il restait encore beaucoup d'Alicuit qui fut distribué aux personnes qui n'avaient pas pu venir, beaucoup de vaisselle et un bénéfice de 500€ au profit de Téléthon. Bravo et encore merci aux généreuses convives, à toutes les personnes qui ont ouvert pour cette belle soirée.



Petit personnel



La table est mise

Union Foot MARIVALOIS

Avec ce bulletin municipal, je vous apporte des informations sur la vie du Club de football de l'UFMarivalois, club qui d'année en année s'est forgé une réputation d'être un des clubs le plus important du Lot en nombre de licences et en résultats sportif. Le club c'est aussi une Equipe 1 en Ligue Midi Pyrénées et trois équipes en District Lot sans oublier une équipe féminine. Les équipes de jeunes de l'EFLS 96 et UFMarivalois avec une équipe U19 aux débutants, au total se sont plus de 150 licences séniors et 140 licences jeunes.

Un nouveau bureau rajeuni et féminisé apporte au club une structure élargie de dirigeants et dirigeantes qui œuvre au bon fonctionnement du Club. Association qui a pour but de faire participer joueurs, joueuses de toutes catégories confondues à des manifestations sportives sur nos différents stades de l'entente des communes. Le terrain de Thémines est notre lieu d'entraînement tous les mardis et vendredis soir avec possibilité de matchs équipes de jeunes ou séniors.

L'UFMarivalois organise diverses manifestations :

- le 03 février 2013 à Lacapelle Marival, Quine UFM EFLS 96,
- le 23 février à Rueyres, bal UFM Amicale,
- le tournoi de Pâques UFM le 01 avril 2013 à Thémines, pour tout le monde.

Je voudrais remercier les habitants de Thémines pour leur accueil très chaleureux lors du passage des calendriers du club UFM et EFLS 96. Une très bonne année à tous et toutes pour 2013.

Salutations sportives
Les Co présidents, M. HUG Bernard et M. BOYER Jimmy.

Des truites à l'huile de noix

Cette anecdote m'a été contée par un habitant de Théminettes qui connaissait très bien les héros de cette affaire.

Si le titre vous inspire la découverte d'une nouvelle recette de cuisine vous allez être déçus. Je ne pense pas que ces deux ingrédients soient compatibles pour préparer un excellent plat.

C'était à l'époque où le moulin de Lacarrière « trouillait » encore les noix. En clair, lorsqu'il écrasait les cerneaux et en extrayait la fameuse huile. A la saison, les noix ramassées, séchées, et « dénoisillées » arrivaient à plein sacs au moulin. Deux ouvriers, Pierre et Jean s'activaient autour des machines pour contenter tous les clients. Ils étaient très vaillants et faisaient du bon travail. Cependant des mauvaises langues racontaient que parfois ils détournaient un peu du précieux liquide. Ainsi ce jour-là deux clients de Théminettes, avertis de ce défaut vinrent avec leurs cerneaux pour en faire de l'huile qui serait intégralement ramenée à leur domicile grâce à leur vigilance. Tandis que l'ouvrage allait bon train, les quatre personnages engagèrent la conversation ; Ils parlèrent du temps, des prix qui augmentaient (déjà), de la qualité du restaurant du village, de la façon qu'il avait de préparer les truites. Pierre et Jean constatèrent que ce sujet faisait saliver les gens de Théminettes.

« -Je pense que madame Calle ne refuse pas de préparer les truites que les pêcheurs lui apportent » assura Pierre. « - Si j'avais le temps j'irais bien attraper avec le filet ces deux ou trois truites que je vois tous les jours sous la souche de vergne en face. C'est vrai que l'on commence à en avoir assez de manger ces poissons » Surenchérit Jean. Les machines tournaient, la pendule aussi. Elle indiquait onze heures. La pensée de déguster une bonne truite légèrement farcie de mie de pain humectée de jus de lardons frits, délicatement parfumée d'ail et de persil , le tout ayant cuit avec une noix de beurre faisait monter l'appétit et la gourmandise chez les deux clients. Un filet plié dans un recoin du moulin semblait les narguer. N'y tenant plus ils l'empruntèrent et abandonnèrent la surveillance pour capturer les belles saumonées. Les eaux vives de l'Ouyse surent protéger leur faune, car les deux braconniers virent les poissons mais jamais dans le filet. Pendant ce temps, dans le moulin, un litre d'huile de première qualité tiré au goulot de la presse disparaissait sous un tas de sacs. Il était temps car les pêcheurs bredouilles reprenaient leur poste de surveillance. Les deux ouvriers sauraient bien convertir leur larcin en menue monnaie. « - vous arrivez juste à temps pour assister à la première coulée » assura Pierre en faisant un clin d'œil à son complice. Le repas chez madame Calle fut sans truites. Il y eut tout de même un peu d'huile de noix dans la salade. Bien entendu, au vu du rendement, les

ouvriers « intègres » expliquèrent que les noix, cette année, étaient plus sèches que d'habitude. Tout le monde s'en plaignait. Quant aux truites, le peu de tourteau de noix qui se perdait dans les eaux les rendait plus agiles pour se dérober. La gourmandise est mauvaise conseillère parfois.



Chronique historique

Par Gérard PEYROT

Moulin à vent de Lacabroulate

Aujourd'hui, il ne reste que la partie en pierre du moulin. Situé sur le terroir de Lacabroulate au lieu-dit Le Pech. D'après l'inscription du linteau de la porte principale il fut construit (ou reconstruit ?) en 1807. Nous n'avons pas, à ce jour, de document sur le fonctionnement de ce moulin. Par contre le registre d'état civil fait état de la naissance de Victor Rose, fis de Jean et de Perrette Ferré. Ce qui suppose qu'ils exploitaient le moulin.

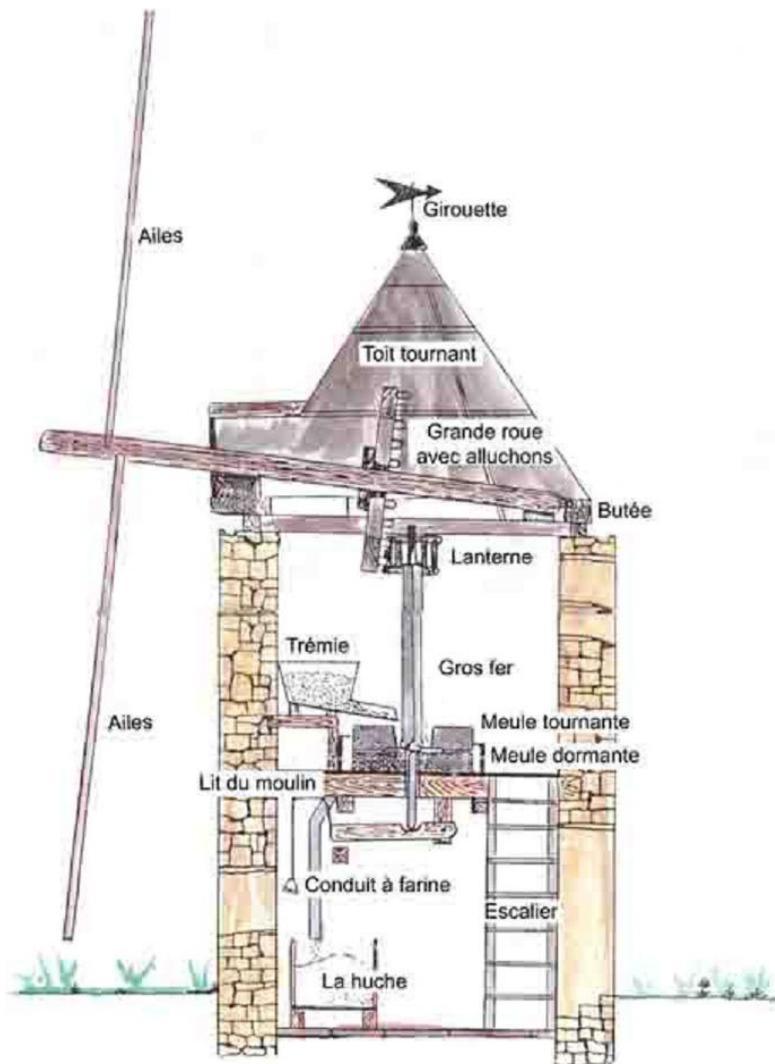
Il fut déséquipé de ses instruments en 1834 par M. Alayrac Antoine propriétaire des lieux ainsi que du domaine du Mas du Causse.



La première apparition de la famille Alayrac à Thémines date de 1795 ou Antoine Alayrac est nommé agent municipal puis agent national. Il sera maire de la commune de 1800 à 1815. Il sera ensuite conseiller municipal jusqu'en 1830. En 1807 il sera nommé percepteur pour le jugement de Figeac concernant le litige sur la prairie de Thémines. En 1821 il plante 120 ares de tabac à Las Combes. Il sera nommé répartiteur de la commune de Thémines. Propriétaire du Mas du Causse il sera marié à Marie Fabre dont ils auront 6 enfants dont Jean Baptiste.

Ce dernier sera nommé maire de 1834 jusqu'à sa révocation en 1847. Il sera ensuite conseiller municipal de 1852 à 1870. Il fut marié, en premières noces, à Marie Turenne, originaire de Boussac, en 1828, puis, après le décès de sa première épouse, il épousera Françoise Lamothe originaire d'Aynac.

Fonctionnement du moulin à vent



Coupe schématique d'un moulin à vent

Ce type de moulin à vent est formé d'une solide tour, haute de cinq à six mètres et de 4 mètres de diamètre. Maçonnée, elle constitue une solide construction.

La pièce du bas contient la huche récupérant les produits, et le meunier y dort en période de travail. La pièce du haut est réservée aux meules et à l'ensemble du mécanisme en bois. C'est le corps du moulin.

Le toit, ou calotte du moulin est mobile et glisse sur un chemin dormant. Celui-ci est un système formé de patins glissant dans une entaille creusée dans la pierre du corps du moulin. Pour résister aux vents violents, le chapeau conique ne déborde pas de la tour.

Les ailes, au nombre de quatre constituent le moteur du moulin à vent. Chaque aile est composée d'un axe médian, la vergue, qui supporte des barreaux transversaux. Sur cet ensemble, le lattis, on tend les toiles, deux par aile, en lin ou en chanvre.

La Queue, aussi appelée gouvernail, est une longue tige de bois, solidaire du toit tournant. Elle permet au meunier d'orienter les ailes face au vent suivant l'indication de direction de **la girouette**.

L'arbre-moteur est un axe en bois, élément essentiel du moulin, transmet l'énergie diffusée par le mouvement des ailes aux meules, grâce à un système d'engrenage. La tête de l'arbre est traversée par les vergues des ailes.

Les engrenages, comprennent une grande roue dentée qui est située sur le même plan que les ailes. Au contact de ses dents en bois appelées alluchons, elle entraîne un engrenage horizontal, **la lanterne**. Appelée aussi pelote ou fusée, elle est constituée de deux plateaux circulaires en bois, reliés par sept ou neuf fuseaux, et transmet le mouvement du rouet aux meules.

Le gros fer est un axe métallique, solidaire de la lanterne. Il transmet le mouvement à la meule mobile,

La trémie, placée au-dessus des meules. C'est un gros coffre en bois en forme d'entonnoir. Il contient les grains avant qu'ils ne s'écoulent pour être broyés. Il est équipé d'une clochette qui tinte pour avertir lorsqu'il est presque vide, car les meules ne doivent jamais tourner à sec.

Le blutoir est tapissé de soies : **les laizes**, dans lequel la farine et le son sont tamisés pour être triés au sortir de la meule.

Le conduit à farine est un tuyau de bois par lequel s'écoule la farine jusqu'à la huche, se trouvant au rez-de-chaussée, où le meunier la met en sacs.

Calendrier des manifestations 2013

Lundi de Pâques 16 juin (à confirmer)	Tournoi de Foot Journée du patrimoine et des moulins. Exposition sur les objets ronds utiles dans la vie rurale Inauguration de l'ouverture de la saison touristique Lacapelle Marival et de la balade virtuelle sur Thémines
5, 6 et 7 juillet	Fête votive, repas, vide grenier....
Dimanche 14 juillet	Concours de pêche
1 ^{er} week end d'octobre	Journées Nationales de la Spéléologie
Autour du 11 novembre	Cérémonie religieuse suivie d'un apéritif offert par la commune

Bloc-notes

Horaires d'ouverture de la Mairie, de la poste et du syndicat AEP

Tél : 05 65 40 85 00

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 Samedi de 9 h à 12 h

Utile

ADMR Lacapelle-Marival : 05-65-40-94-03

Association Ségala Limargue : 05-65-38-98-17

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Mardi et samedi de 9 h à 12 h

Mercredi jeudi et vendredi de 14 h à 18 h

Ce journal est communal, aussi tout le monde peut y participer par l'intermédiaire d'article, d'information et/ou en participant à la commission animation communication.

COUPON SUGGESTIONS

Si vous avez des idées, des suggestions, vous pouvez en faire part par l'intermédiaire de ce coupon et le déposer à la mairie (dans la boîte à lettre située en façade si celle-ci n'est pas ouverte) ou bien vous adresser directement aux associations concernées ou aux élus.